

CITÉ LAÏQUE

Revue humaniste du Mouvement laïque québécois

www.mlq.qc.ca

Numéro 13 Automne 2008

8\$



DANS CE NUMÉRO :

Le nouveau prix Condorcet-Dessaulles
La place de l'athéisme dans la laïcité
L'importance de la liberté de conscience
L'humanisme est contre la peine de mort

Le Mouvement laïque québécois (MLQ) est un organisme sans but lucratif dont la raison d'être est la défense de la liberté de conscience, la séparation des Églises et de l'État et la laïcisation des institutions publiques.

La laïcité mise de l'avant par le Mouvement laïque québécois est respectueuse de la liberté de religion qui toutefois doit s'exercer dans les limites et le respect des lois civiles. Cohérent avec le fait que la laïcité est le principe fondamental à la base des chartes des droits et libertés de la personne, le MLQ est solidaire des autres luttes qui visent à défendre et promouvoir ces droits fondamentaux.

La lutte pour la déconfessionnalisation du système scolaire et l'instauration d'écoles laïques sur l'ensemble du territoire québécois constitue l'un des principaux objectifs du MLQ. Il est également actif dans d'autres dossiers où la liberté de conscience est concernée. Ainsi, le MLQ est intervenu dans le débat sur l'avortement, sur l'élargissement de l'accès au mariage civil, sur la question de la monarchie constitutionnelle et de la souveraineté d'un Québec républicain ainsi que dans le dossier de la prière dans les assemblées municipales. Ses porte-parole participent à de nombreux débats dans les médias portant sur divers sujets d'actualité liés à la laïcité.

Le Mouvement laïque québécois édite, depuis 2004, la revue *Cité laïque*. La revue est distribuée aux membres et est disponible par abonnement postal à tous ceux qui s'intéressent à la promotion de la laïcité. Le MLQ décerne également chaque année le Prix Condorcet pour souligner la contribution notoire d'une personne ou d'un groupe de personnes à la promotion et à la défense de la laïcité au Québec.

CITÉ LAÏQUE

C.P. 32132, succ. St-André
Montréal (Québec)
H2L 4Y5
(514) 985-5840

Comité de rédaction

Claude M.J. Braun, rédacteur en chef
Daniel Baril

Correctrices

Sylvie Paquette
Rolande Ostiguy
Hélie Amberg

Infographie

Claude M.J. Braun

Page couverture

Scénario : Claude M.J. Braun
Réalisation : Marylise Devoyault

Abonnement (3 numéros)

- individu : 25 \$
- organisme : 50 \$

www.mlq.qc.ca

© Mouvement laïque québécois 2008

Publié par L'Incrédule, Montréal.

Dépôt légal : Bibliothèque et

Archives Nationales
du Québec
1^{er} trimestre 2008

Les propos tenus dans les articles de Cité Laïque sont sous la responsabilité de l'auteur et ne représentent pas — sauf indication contraire — la position officielle du Mouvement laïque québécois. Un droit raisonnable de réponse sera accordé à quiconque en fera la demande.

Sommaire



LAÏCITÉ

- | | | |
|----|--|------------------------|
| 4 | De l'importance de la liberté de conscience | Claude Braun |
| 5 | Le prix Condorcet-Dessaulles | Henri Laberge |
| 8 | Le programme Éthique et culture religieuse (ÉCR) | Marie-Michelle Poisson |
| 11 | Entrevue avec une opposante au programme ÉCR | Renée Lavaillante |



HUMANISME

- | | | |
|----|--|---------------|
| 14 | Les liens entre athéisme et laïcité | David Rand |
| 16 | Le Canada pratique la peine de mort | Daniel Laprès |
| 18 | Félix d'Hérelle: grand humaniste de l'histoire du Québec | Claude Braun |
| 21 | Les sondages sur l'athéisme: une note de réalisme | Daniel Baril |



RUBRIQUE LIVRES

- | | | |
|----|--|--------------|
| 25 | Éthique et science (P. Kurtz & D. Koepsell) | David Rand |
| 28 | Le livre noir des gourous; la vie secrète des maîtres spirituels, collectif d'auteurs (M.A. St Jean) | Daniel Baril |



De l'importance de la liberté de conscience

Claude Braun, rédacteur en chef

Je n'ai jamais cru à la valeur fondatrice de la liberté de conscience. J'ai découvert qu'on pouvait tenir la liberté de conscience pour la plus importante, celle sur laquelle se fonde toutes les autres libertés, en lisant des documents du Mouvement laïque québécois, lorsque j'y ai adhéré il y a 25 ans. Mais je n'y croyais pas. Il me semblait absurde qu'on place la liberté de conscience devant la liberté de vivre tout court. Mais avec le temps je me suis rendu compte qu'il y a des choses pires que l'injustice, et pires mêmes que la mort... Cela m'a pris 25 ans de militantisme au MLQ pour arriver à finalement le comprendre.

Sont pires que la mort les enfers de tourmente qui enveloppent et étouffent des peuples, des communautés, et des personnes lorsque l'oppression idéologique devient totale. On nomme le goulag, le nazisme, la théocratie talibane, les dictatures africaines. À défaut de la liberté de conscience, la vie devient censure, délation, répression, terreur ininterrompue et universalisée, cauchemar. Puis viennent les guerres, les massacres, ... - l'injustice et la mort élevées à la puissance mille. Pire que la mort, en effet, car pire vie et pire mort.

Locke a compris et répandu l'idée selon laquelle les humains se sont regroupés en sociétés de façon volontaire, et ne peuvent le faire que de façon volontaire, sur la base d'un contrat social librement consenti que l'on a envie de respecter, contrat qui se résume à l'impératif du comportement collaborateur. Locke considérait que ce contrat peut être rompu, par rébellion, mais que la société devra toujours se reconstituer sur la même base du libre consentement collaboratif. Bref, pour Locke, le fondement de toute société viable est nul autre que la liberté de conscience.

Le Mouvement laïque québécois milite pour la séparation des églises et de l'État. Mais il fonde son action sur un principe

plus profond, celui de la liberté de conscience. Lorsque les assises mêmes d'une société deviennent théocratiques ou totalitaires, et que la liberté de conscience se fait étouffer, on peut constater du jour au lendemain une détérioration spectaculairement rapide des droits et libertés, ainsi que de la justice. Dès lors qu'ils réussissent à imposer leurs croyances, les imams peuvent aussitôt imposer la crainte. Apparaît un voile ou une burkha dans une contrée qui n'en avait jamais entendu parler et il suffira de quelques remontrances et de manoeuvres d'intimidation à l'égard des récalcitrantes pour que tout un village de femmes se recroqueville et se transforme en esclaves en serrant les dents. Il suffit que quelques officiers de l'État se sentent investis d'une mission par trop patriotique en se sachant protégés au sommet pour que commencent les exactions, les dénonciations, les délations qui peuvent exploser aussitôt et envahir la société. La suite est toujours la descente aux enfers, la terreur, la guerre. Il en va de même pour toute forme d'atteinte de la liberté de conscience des citoyens, que cette atteinte soit d'origine religieuse, politique, ou même "morale", car les brutes cruelles sont toujours aux aguets pour le "signal".

Oui, j'ai enfin compris pourquoi je milite depuis 25 ans au MLQ. La liberté de conscience est bel et bien la liberté fondatrice. Elle garantit toutes les autres, et c'est elle qui rend possible la justice. La justice sans liberté est possible, mais une telle société ne sera qu'un enfer. La liberté de conscience engendre naturellement la justice. Lorsque les citoyens sont libres et qu'ils sont conscients de ce que cela signifie, ils assurent la liberté des autres, et se comportent de façon juste. Vive la démocratie ! Vive la liberté de conscience ! Vive le Mouvement laïque québécois !

La démocratie suédoise est basée sur une seule loi et peut être abrégée en trois lettres : YGL pour *yttrandefrihetsgrunlagen*, la loi fondamentale pour la liberté d'expression. L'YGL établit le droit imprescriptible de dire, d'avoir pour opinion, de penser et croire n'importe quoi. Ce droit est accordé à tous les citoyens suédois, du nazi attardé à l'anarchiste lanceur de pierres en passant par tous les intermédiaires. Toutes les lois fondamentales, comme la Constitution par exemple, ne sont que des broderies pratiques autour de la liberté d'expression. Stieg Larsson, *Millénium-3*.

de conscience est bel et bien la liberté fondatrice. Elle garantit toutes les autres, et c'est elle qui rend possible la justice. La justice sans liberté est possible, mais une telle société ne sera qu'un enfer. La liberté de conscience engendre naturellement la justice. Lorsque les citoyens sont libres et qu'ils sont conscients de ce que cela signifie, ils assurent la liberté des autres, et se comportent de façon juste. Vive la démocratie ! Vive la liberté de conscience ! Vive le Mouvement laïque québécois !



Le prix Condorcet-Dessaulles

MLQ
CITÉ LAÏQUE
CITÉ LAÏQUE

Henri Laberge, président

Le prix que le Mouvement laïque québécois remet chaque année à une personne qui s'est illustrée dans la défense des libertés fondamentales et dans la promotion de la laïcité est aussi une occasion de rappeler la mémoire du grand mathématicien, scientifique, philosophe et acteur politique que fut, à la fin du 18^e siècle, Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet (1743 à 1794).

Il est juste de reconnaître en Condorcet un des premiers grands théoriciens de la démocratie républicaine laïque. Pour lui, la laïcité n'est pas simplement un effet juridique de la démocratie libérale; elle doit être vue comme un principe fondamental de l'association politique fondatrice de la république. Pour que les citoyens soient égaux entre eux en tant qu'acteurs politiques, il ne suffit pas que l'État soit tolérant à l'égard des opinions, croyances et comportements culturels divers, il doit aussi s'abstenir de toute intervention en matière de croyance ou d'opinion; il doit s'interdire de considérer les groupes religieux, linguistiques et ethnoculturels comme des corps intermédiaires institués entre lui et les citoyens. Il n'y a en république laïque d'autre instance que celle des citoyens eux-mêmes, libres et égaux, constituant ensemble cette république. Bien sûr que la liberté d'association est fondamentale en démocratie; elle doit s'exercer avec le minimum de contrainte dans la société civile. Mais au nom même de la liberté d'association, l'État n'a rien à décider quant aux associations que les citoyens peuvent établir entre eux. Ainsi il n'y a pas de religion officielle, pas d'Église instituée, pas non plus de pluralité de religions reconnues. Il n'y a pas de communautés culturelles instituées ou privilégiées. Chacun est libre de pratiquer la religion de son choix et de s'associer avec d'autres sur la base de ses croyances, de ses opinions, de ses convictions ou de ses choix culturels. Mais la république n'est pas une communauté de communautés; elle est une collectivité de citoyens.

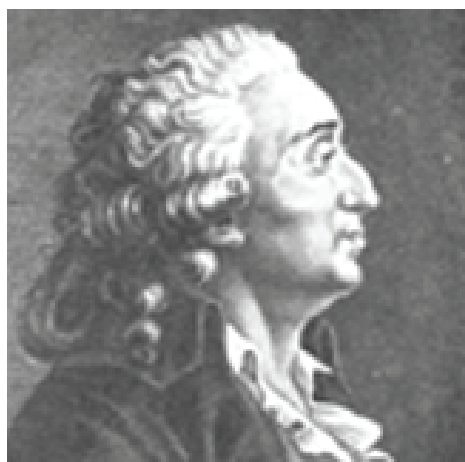
Convaincu de l'égale dignité de tous les êtres humains, Condorcet lutta pour l'abolition de l'esclavage, qui sévissait alors dans les colonies des grandes puissances européennes; il préconisait le suffrage universel sans égard au sexe, à la fortune et aux titres acquis de naissance. Théoricien et partisan de la démocratie républicaine, donc ennemi de la monarchie et de toutes les formes d'inégalité instituée, il a voté pour l'abolition de la royauté en France, mais non pour la décapitation du roi puisqu'il était fermement opposé à la peine de mort. Une de ses contributions majeures en tant

que député fut le rapport qu'il déposa le 20 avril 1792 relatif à l'organisation de l'instruction publique. Vous me permettrez d'en citer quelques extraits qui n'ont rien perdu de leur pertinence :

« L'instruction publique doit être universelle, c'est-à-dire s'étendre à tous les citoyens... Elle doit, dans ses divers degrés, embrasser le système tout entier des connaissances humaines, et assurer aux hommes, dans tous les âges de la vie, la facilité de conserver leurs connaissances et d'en acquérir de nouvelles... C'est d'après cette même philosophie que nous avons regardé les sciences morales et politiques comme une partie essentielle de l'instruction commune... Les bonnes lois, disait Platon, sont celles que les citoyens aiment plus que la vie. En effet, comment les lois seraient-elles bonnes si, pour les faire

exécuter, il fallait employer une force étrangère à celle du peuple, et prêter à la justice l'appui de la tyrannie?... Il faut qu'en aimant les lois, on sache les juger. Jamais un peuple ne jouira d'une liberté constante, assurée si (...) vous ne lui préparez, par une instruction générale, les moyens de parvenir à une constitution plus parfaite, de se donner les meilleures lois et d'atteindre à une liberté plus entière. »

« Les principes de la morale enseignés dans les écoles et dans les institutions seront ceux qui, fondés sur nos sentiments naturels et sur la raison, appartiennent également à



**Jean Antoine Nicolas de Caritat,
marquis de Condorcet**

Le prix Condorcet-Dessaulles (suite)

MLQ
CITÉ LAÏQUE
CITÉ LAÏQUE

tous les hommes. La constitution en reconnaissant le droit qu'à chaque individu de choisir son culte, en établissant une entière égalité entre tous les habitants de la France, ne permet point d'admettre, dans l'instruction publique, un enseignement qui, en repoussant les enfants d'une partie des citoyens, détruirait l'égalité des avantages sociaux et donnerait à des dogmes particuliers un avantage contraire à la liberté des opinions. Il était donc rigoureusement nécessaire de séparer de la morale les principes de toute religion particulière et de n'admettre dans l'instruction publique l'enseignement d'aucun culte religieux. Chacun d'eux doit être enseigné dans les temples par ses propres ministres ».

Ce qui, dans les propos de Condorcet, se rapporte à l'organisation de l'instruction publique, vaut aussi, mutatis mutandis, pour le fonctionnement de toutes les institutions publiques, pour les conseils municipaux notamment, qui appartiennent à tous les citoyens sans égard à leurs croyances religieuses ou à leurs convictions métaphysiques. Les militants laïques qui ont demandé qu'on mette fin à la pratique de la prière aux réunions du conseil municipal ont agi pour la liberté de tous les citoyens y compris pour la liberté de ceux qui se définissent comme étant de la majorité et qui seraient heureux de pouvoir invoquer la laïcité le jour où ils deviendraient minoritaires. La militance de Danielle Payette s'inscrit donc dans le prolongement du discours et de l'action du grand Condorcet.

Nous avons voulu, cette année, pour désigner le prix traditionnel, ajouter au nom de Condorcet celui d'un Québécois ayant vécu à l'époque de l'expression la plus virulente de l'intégrisme catholique à Rome et au Québec, d'un Québécois qui a su revendiquer le droit de penser librement, qui a osé combattre l'influence indue du clergé dans le domaine politique. Il s'agit de Louis-Antoine Dessaulles, érudit dans tous les champs de connaissances, partisan de la libre diffusion des avancées scientifiques et de la libre discussion des opinions, qui s'est surtout illustré comme animateur et porte-parole de l'Institut canadien de Montréal.



Louis-Antoine Dessaulles

Pour ceux qui ne connaissent pas très bien cette période de notre histoire nationale, rappelons que le Parti rouge auquel on associe Louis-Antoine Dessaulles et l'Institut canadien s'inscrit dans le prolongement du Parti patriote, surtout actif, sous la direction de Papineau, de 1822 à 1838. Ce qui activait particulièrement ce mouvement politique, c'était le projet d'Union des deux Canadas concocté en sourdine par les administrateurs coloniaux. Aux revendications démocratiques relatives à la séparation des pouvoirs, à l'éligibilité du Conseil législatif, au non-cumul des charges publiques et à la respon-

sabilité du Conseil exécutif, s'était soudée la revendication nationale, celle d'un Bas-Canada se définissant comme une nation distincte au sein de l'Amérique du Nord britannique. Après l'échec de l'Institution royale comme système d'éducation dirigé par l'évêque anglican et l'échec consécutif du système des écoles de fabrique sous le contrôle de l'Église catholique, le Parti patriote avait réussi, en 1829, à faire triompher le principe d'une école laïque à fréquentation universelle. Le succès impressionnant du nouveau système, qui a fonctionné jusqu'en 1836, était de nature à inquiéter les clergés catholique et anglican. D'autant plus que des membres du Parti patriote demandaient l'abolition de l'obligation légale de payer la dîme à l'église. Mais surtout l'Église enseignait la soumission au pouvoir établi, ce qui n'était pas la philosophie de base du Parti patriote. Toujours est-il que l'Église catholique, à l'occasion des troubles

de 1837-38, condamna vigoureusement, non seulement la rébellion armée, mais aussi l'esprit d'insoumission incarné par le mouvement patriote. C'est dans un tel climat que Louis-Joseph Papineau partit en exil, aux USA d'abord et ensuite en France.

Louis-Antoine Dessaulles était le neveu de Louis-Joseph Papineau. En 1839, il accompagna en France Julie Papineau et d'autres membres de la famille. C'est là qu'il eut l'occasion de rencontrer Félicité de LaMennais dont les écrits venaient d'être condamnés par le Pape quelques années plus tôt. Un de ces écrits, *Affaires de Rome*, lui révéla la portée pernicieuse de l'encyclique *Mirari vos* par laquelle Grégoire XVI condamnait

Le prix Condorcet-Dessaulles (suite)

MLQ
CITÉ LAÏQUE
CITÉ LAÏQUE

à la fois les patriotes polonais en lutte contre l'impérialisme russe et le mouvement du catholicisme libéral français dont faisait partie LaMennais. La condamnation des patriotes polonais, c'était un compromis politique pour obtenir la protection des armées du tsar pour le cas où l'Autriche voudrait s'en prendre aux États pontificaux. La condamnation du libéralisme catholique visait pour sa part à rassurer les monarchies catholiques d'Espagne et d'Autriche, menacées par les tendances démocratiques de leur population respective. Ce fut un choc pour Dessaulles, l'élément déclencheur de sa lutte contre l'intégrisme catholique.

Les Rouges, ce sont ceux qui se sont ralliés à Louis-Joseph Papineau à son retour d'exil et qui, dans la lignée des revendications patriotes, voulaient l'abrogation de la loi britannique de 1840 décrétant l'Union des deux Canadas, s'opposaient au projet de confédération de l'ANB, préconisaient la démocratie intégrale et la séparation de l'Église et de l'État. Ils se retrouvaient principalement à l'Institut canadien fondé en 1844 par Jean-Baptiste-Éric Dorion. Louis-Antoine Dessaulles en devint bientôt le principal animateur et porte-parole. Il eut à défendre cet organisme contre le harcèlement de l'évêque Bourget qui l'accusait de posséder des livres à l'index et, surtout, d'encourager et d'organiser des débats sur des sujets litigieux tels que la théorie de l'évolution, la démocratie, la liberté de conscience et la pertinence de maintenir le pouvoir temporel des papes. Bourget reprochait aussi à l'Institut d'admettre des membres non-catholiques et d'exposer ainsi les jeunes à des conceptions hérétiques ou impies.

Il faut dire que l'Institut canadien de Montréal avait prévu, à l'origine, n'accepter que des Canadiens-français catholiques. On ouvrit ensuite les portes aux catholiques anglophones qui comprenaient et pouvaient parler le français. Puis, sous l'influence de Dessaulles, on admit enfin les non-catholiques, ce qui semblait tout naturel puisque l'Institut poursuivait des buts essentiellement laïques : diffusion des connaissances et libre discussion des opinions politiques. Pour toutes ces raisons, Bourget détestait l'Institut et tout particulièrement son porte-parole Dessaulles. Il demanda à Rome d'en excommunier les membres. Ce qui arriva. C'est dans ce contexte que fut prononcé en 1868 le célèbre Discours sur la tolérance où

Dessaulles défendit vigoureusement la liberté de pensée des membres de l'Institut dont la majorité se considéraient toujours comme de bons catholiques malgré la controverse avec l'évêque de Montréal. Dessaulles citait les Pères de l'Église et d'éminents catholiques de toutes les époques pour démontrer qu'il était possible tout en étant catholiques de refuser la pensée rétrograde et réactionnaire de Bourget ainsi que des papes Grégoire XVI et Pie IX.

Si l'on applique l'esprit de Dessaulles aux débats d'aujourd'hui, il faut conclure qu'il est possible d'être chrétiens, juifs, musulmans ou athées et, en même temps, d'être solidaires dans une même lutte pour la liberté, l'égalité entre les personnes, la démocratie et la laïcité. À la fin de son discours de 1868, Dessaulles identifia bien l'ennemi commun de tous les démocrates : « l'intolérance, l'habitude de l'inflexibilité, le parti pris d'exiger la soumission de l'esprit (...), la restriction systématique de tout libre-arbitre individuel; le désir de tout contrôler... »



Alarie Legault Hénault

■ A V O C A T S ■

Luc Alarie

lucalarie@alarielegault.ca

<http://www.alarielegault.ca>

Téléphone: (514) 527-0371 poste 234 ■ Télécopie: (514) 527-1561
507, Place d'Armes, bureau 1210, Montréal QC, Canada H2Y 2W8

Faussetés et incohérences du Programme ÉCR



Marie-Michelle Poisson, vice-présidente

Le programme d'Éthique et culture religieuse (ECR) n'a pas fini de susciter la controverse.

Le MLQ a déjà pris position à ce sujet en dénonçant l'amalgame entre l'éthique et la religion et en réclamant le retrait de la compétence « culture religieuse » de ce programme.

Cependant, pour bien prendre la mesure des réels enjeux de ce programme, il faut aussi questionner les a priori aberrants qui en constituent les fondements.

Personne n'oserait nier l'importance de valider ce qui doit être enseigné aux enfants. Un enseignement doit transmettre des connaissances vraies et cohérentes. Les faussetés et les incohérences ne méritent pas d'être enseignées mêmes si elles correspondent à des croyances sincères largement partagées. Le nouveau programme ECR comporte des faussetés, des incohérences internes et des omissions troublantes qu'il faut examiner de plus près afin de pouvoir rapidement réclamer les rectificatifs qui s'imposent.

Erreur ou tromperie délibérée?

Les finalités du programme sont : la reconnaissance de l'autre et la poursuite du bien commun.

S'il n'y a aucune difficulté à reconnaître que ces finalités ont toujours été les finalités propres de l'éthique, force nous est de constater que ces finalités ne s'appliquent pas toujours de manière aussi évidente en ce qui concerne les religions. Les religions n'ont-elles pas souvent du mal à reconnaître pleinement l'égale humanité de l'autre lorsque cet « autre » est païen, femme, mécréant, homosexuel ou athée? L'interdiction stricte d'utiliser le condom décrétée par l'église catholique n'est-elle pas un réel obstacle à la réalisation du bien commun qui commanderait plutôt qu'on prenne des moyens efficaces pour contrer l'épidémie de sida ou pour limiter les naissances dans les pays surpeuplés?

Dans le programme ECR, les finalités propres de l'éthique ont été scandaleusement usurpées et attribuées faussement aux diverses religions laissant ainsi croire sans aucun fondement, que les religions sont toujours nécessairement garantes du respect d'autrui et du bien commun.

L'usurpation des finalités de l'éthique est probablement une erreur qui a échappé à l'attention des rédacteurs du programme du simple fait que cette erreur repose sur un préjugé encore très largement partagé par une bonne partie de la population. Trop

de personnes sont encore aujourd'hui habituées à croire que la religion est toujours une garantie infaillible de moralité. Bien des Québécois sont d'ailleurs sincèrement convaincus que toutes les règles morales sont d'origine chrétienne même si les civilisations humaines ont plus de 10 000 ans! Les civilisations antérieures à Jésus n'avaient-elles pas déjà une idée du bien et du mal? Les civilisations amérindiennes ne savaient-elles pas distinguer le bien du mal longtemps avant l'arrivée de Christophe Colomb? Les rédacteurs du programme pouvaient-ils ignorer qu'en Occident, certains philosophes grecs de l'antiquité avaient formulé les fondements de l'éthique philosophique 400 ans av. J. C.?

Nous n'accepterions certainement pas que soient enseignées de fausses théories scientifiques alors pourquoi accepterions de perpétuer de fausses idées sur les origines et les finalités propres de l'éthique?

Qu'un préjugé soit largement répandu n'excuse en rien les rédacteurs de ce programme qui n'auraient jamais dû laisser publier de telles énormités. Comme dans tous les cas où des experts se fourvoient de manière si grossière, deux hypothèses, aussi peu honorables l'une que l'autre, se présentent à l'esprit; les experts qui ont si allègrement confondu les finalités propres de l'éthique avec des finalités contingentes aux religions sont-ils des incompetents ou des manipulateurs? Chose certaine, l'éducation de nos enfants ne peut être confiée aux uns et encore moins aux autres!

Omissions suspectes

Afin de contrer ces idées fausses et surtout afin que les fondements de l'éthique soient bien compris de tous, il conviendrait non pas de repousser du revers de la main l'étude « encyclopédique des doctrines et des systèmes philosophiques » comme le stipulent les orientations du nouveau programme mais au contraire d'intensifier l'étude des fondements philosophiques de l'éthique dont l'influence s'est exercée et s'exerce toujours dans notre société. Il est navrant de constater que, dans la présente version du programme, les connaissances éthiques substantielles sont délibérément omises et que les problématiques éthiques ne sont abordées que sous forme de

Faussetés et incohérences du Programme ÉCR (suite)



questionnements superficiels. L'omission des savoirs éthiques est choquante non seulement parce qu'une part importante de la matière qui aurait normalement dû se trouver dans un tel programme est occultée sans justification mais surtout parce que, en contre partie, les connaissances du « fait religieux » s'y retrouvent en quantité démesurée sans plus de justification. On ne peut s'empêcher d'y voir un parti pris évident des rédacteurs du programme en faveur des contenus religieux au détriment des contenus philosophiques. Parti pris qui pourra cette fois être aisément expliqué par une simple prise en compte des intérêts défendus par les individus siégeant d'office au Comité sur les affaires religieuses (CAR). Ce comité, composé essentiellement de représentants des diverses facultés de théologie et de sciences religieuses et dont le mandat consistait à superviser la rédaction du nouveau programme ECR n'aurait jamais pu recommander l'augmentation des contenus philosophiques car, ce faisant, une partie de la formation des futurs enseignants assumée encore aujourd'hui par les facultés de théologie, aurait dû être transférée aux facultés de philosophie. On peut certes reprocher aux membres du CAR d'avoir profité de leur situation privilégiée pour protéger leurs intérêts, mais on peut difficilement pardonner à la ministre de l'éducation de s'être laissée manipuler de la sorte.

Incohérence inavouable

Les finalités du programme sont tellement incompatibles avec certains faits religieux que les enseignants ne pourront aborder les religions autrement que de manière partielle et partielle. Ne pourront être présentées que les manifestations religieuses compatibles avec la reconnaissance de l'autre et la recherche du bien commun en passant sous silence tout ce qui est moins compatible avec ces finalités. Seront alors occultées les manifestations religieuses qui accordent une supériorité de l'homme sur la femme ou encore une supériorité d'un peuple « élu de dieu » sur les autres peuples. Seraient aussi omises les interventions religieuses qui ont longtemps été ouvertement hostiles à la recherche du bien commun comme le fait indéniable que certaines religions réprouvent les plaisirs, méprisent les bonheurs terrestres, font obstacle aux progrès de la science et à l'acquisition des richesses matérielles pour les plus démunis. Un enseignement religieux amputé de sa part la plus sombre serait alors un enseignement partial des religions assimilable à de la propagande ou à de la fausse représentation.

À l'impossible, nul n'est tenu

La « posture professionnelle » de l'enseignant qui doit se soumettre à un « devoir supplémentaire de réserve » tel que stipulé dans le préambule du nouveau programme s'avère dès lors intenable. Trois cas de figure, tous aussi impraticables l'un que l'autre, sont envisageables.

1) Un professeur intègre pourrait décider de respecter intégralement les finalités propres de l'éthique en soumettant les contenus religieux aux critiques qui découlent nécessairement de l'application rigoureuse du principe de respect de la dignité humaine et du bien commun. En ce cas l'enseignant pourrait être accusé de manquer de réserve en exprimant des opinions critiques envers les religions qui ne manifestent pas spontanément une réelle reconnaissance de l'autre ni un réel souci du bien commun.

2) Un professeur conscient des erreurs et incohérences du programme mais peu combatif pourrait décider d'appliquer le programme à la lettre tout en maintenant une attitude distanciée. En ce cas il fait, même de manière passive, le jeu de la propagande pro-religieuse et de la fausse représentation et court le risque de s'exposer aux critiques de ceux, parents et/ou élèves qui souhaiteraient un enseignement rigoureux et conséquent de l'éthique. Ces enseignants seraient donc aussi susceptibles d'être accusés de manquer de réserve.

3) Mais les plus à plaindre sont les enseignants qui adhèrent sincèrement aux finalités erronées du programme et qui sont par conséquent incapables de percevoir les incohérences que cela suscite. En reproduisant candidement les inepties prescrites par le programme, ces professeurs seraient de la même façon accusés de manquer de réserve par ceux qui ont une approche plus réaliste et donc plus critique des « faits » religieux.

Outrage à l'intelligence et injure à la philosophie

Le nouveau programme d'éthique et culture religieuse est un outrage à l'intelligence dont souffriront d'une manière ou d'une autre les enseignants qui auront à pâtir des incohérences insolubles inhérentes à un programme dont la structure est bancal.

Le nouveau programme d'éthique et culture religieuse est aussi une injure à la philosophie, discipline pourtant directement interpellée par deux des trois compétences du nouveau programme à savoir l'éthique philosophique et l'aptitude au dialogue (ou dialectique). Pourtant les contenus philosophiques

Faussetés et incohérences du Programme ÉCR (suite)



de portée universelle ont été escamotés cavalièrement pour laisser place à un étalage encyclopédique de connaissances religieuses extrêmement détaillées, trop souvent anecdotiques ou désuètes.

Ce programme a été conçu en vase clos, dans le plus mystérieux des secrets par des gens moins soucieux du bien commun que de la promotion de leurs propres intérêts corporatistes ou de la promotion de leurs convictions personnelles. Des gens qui, au vu des erreurs, des incohérences et des graves lacunes relevées dans le programme sont ou bien des incompetents ou de sinistres manipulateurs qui se seraient évertués à « trouver de nouvelles façons de sauvegarder l'essentiel de la confessionnalité scolaire, tout en la faisant évoluer¹ ».

Le plus navrant dans toute cette histoire c'est que la ministre de l'éducation ainsi que ses conseillers du Comité sur les affaires religieuses semblent insensibles au sort des jeunes enfants et des adolescents qui, à cause d'un programme qui s'avère inadéquat en ce sens qu'il n'a pas su proposer une solution viable et définitive à l'épineux problème de l'enseignement religieux en milieu scolaire, se trouvent au cœur de querelles d'adultes. Finalement ce sont les êtres les plus vulnérables et influençables de notre société qui font actuellement les frais de ce gâchis lamentable qui a mené, à ce jour, à plus de 1200 demandes d'exemptions et qui mènera encore à bien des malentendus et des déconvenues si la ministre ne daigne pas y apporter les rectificatifs qui s'imposent.

¹ Le CJF : l'incarnation d'un christianisme critique au sein de l'Église. Propos tenus par Christine Cadrin-Pelletier le 10 mars 2008 lors de l'événement soulignant les 25 ans du Centre Justice et Foi. Rappelons que Madame Christine Cadrin-Pelletier, théologienne de formation, fut sous-ministre associé de foi catholique de 1995 à 2000, responsable du Comité catholique avant d'occuper le poste de secrétaire aux Affaires religieuses de 2000 à 2005.

Éthique et culture religieuse versus sciences

...le nouveau programme Éthique et culture religieuse enseigne les origines du monde, de la vie et de l'humain transmises par différentes religions sans jamais questionner leurs fondements à la lumière de la raison et des connaissances fournies par les sciences. Pire encore, il ne propose même pas une conception naturelle, complexe et scientifique des origines de la vie et des humains sur lesquels se fonde une éthique naturelle. En lisant les manuels et les cahiers de ce programme accrédités par le ministère de l'Éducation, on jurerait que la philosophie et la science ne sont pas encore nées.

Une telle parodie de l'éthique est tout sauf le résultat d'une démarche objective conduite avec méthode et rigueur [...]. Seul un ouvrage faisant ressortir toutes les incohérences et les contradictions de ce nouveau programme pourra sensibiliser les québécois à la Grande Mystification dont ils sont victimes.

Extrait d'un article de Gaston Marcotte, fondateur du Mouvement humanisation, paru dans Le Devoir du 22 octobre 2008 et ayant pour titre « la culture religieuse avec l'histoire »

Le programme Éthique et culture religieuse va à l'encontre de la charte des droits et libertés

Le nouveau cours sur la culture religieuse ne devrait pas être obligatoire car nous jugeons que cela va à l'encontre de la **Charte québécoise des droits et libertés** et des valeurs des familles qui ne croient à aucune religion. Nous pensons que la reconnaissance des différents dogmes avec leur lot d'incongruités n'amène certainement pas un esprit critique ni ne développe un raisonnement empreint d'intelligibilité et de réalisme. [...] nous exigeons que nos enfants en soient retirés et qu'ils aient le choix d'un cours optionnel au secondaire ou qu'il leur soit possible d'assister à un autre cours en remplacement au primaire.

Extrait d'une lettre de Sylvie Hamelin M.Éd. et Marco DeRossi B.Sc., du 27 août 2008, à Mme Michèle Courchesne, Ministre de l'Éducation, du loisir et du sport du Québec, et aux enseignants et directeurs d'école

Une mère contre le programme Éthique et culture religieuse

MLQ
CITÉ LAÏQUE
CITÉ LAÏQUE

Propos recueillis par Renée Lavillante

Christine Arseneault, vous êtes mère et enseignante et vous avez vivement réagi devant la création du cours Éthique et culture religieuse. Vous désirez que vos enfants en soient exemptés. Rejetez-vous ce cours en entier ?

Oui j'ai réagi ! Tout d'abord, avant d'en connaître le contenu, le titre m'a interpellée : Éthique ET culture religieuse ! Comment est-ce possible ? Ce sont deux cours distincts, différents, et qui ont des objectifs presque opposés ! On aurait annoncé un cours « Végétarisme et boucherie » que j'aurais eu la même réaction.

Puis, au fur et à mesure que je trouvais des informations, je m'inquiétais du volet « culture religieuse ». Le volet Éthique ne me pose aucun problème. Au contraire, je souhaite depuis longtemps qu'un tel cours soit obligatoire ! Apprendre à penser, à organiser ses arguments, à relativiser ses opinions... (Alors qu'aux cours de morale, bricolages et recherches sur les animaux se succédaient année après année.)

C'est la partie « culture religieuse » qui me fait peur. Parce que, tout d'abord, ce n'est pas un cours d'histoire, mais un cours qui porte sur l'« héritage culturel » des religions, et surtout de la religion catholique. Cela suppose donc une vision, une opinion, une transmission de valeurs. Et bien que dans le libellé du programme, on note quelques points négatifs, l'héritage dont on parlera sera le positif, pas le négatif ! On ne s'étendra pas sur les horreurs subies dans les orphelinats, mais on encensera le travail des communautés religieuses dans le domaine de l'éducation, par exemple.

Refusez-vous complètement que vos enfants prennent connaissance du fait religieux ?

Bien sûr que non ! Comment se faire une opinion sur une chose dont on n'a jamais entendu parler ? J'ai été croyante catholique, très pratiquante. J'ai eu des cours de religion et de morale. Ma famille et mes amis sont croyants, je respecte cela, chacun vit conformément à ses valeurs. Ne pas croire au surnaturel, ce n'est pas être fermé sur le monde ! Nous avons des amis bouddhistes, musulmans (on joue au soccer, alors le village devient nations unies l'instant d'une partie), les enfants côtoient donc le fait religieux. Ils se font une opinion par eux-mêmes, et on est là pour répondre à leurs questions.

Mais ce à quoi je m'oppose, c'est à l'endoctrinement. Pourquoi avoir choisi de parler de la culture religieuse ? Pourquoi ne pas en avoir laissé l'enseignement aux profs d'histoire ? On aurait pu

ainsi avoir un vrai cours de philo... la faculté de philosophie a-t-elle un lobby moins puissant que la faculté de théologie ? Si on ne croit pas qu'un dieu existe, comment avoir envie d'apprendre les différentes doctrines dans le détail ? L'apprentissage du multiculturalisme se ferait très bien lors de présentations théâtrales, entre autres. Pourquoi avoir établi un cours obligatoire et sanctionné ? Les réponses à ces questions sont politiques et n'ont rien à voir avec l'éducation ou le bien des enfants. Et c'est ça que je dénonce.

Dès le début des travaux de la Commission sur les accommodements, Taylor s'était lancé dans la louange de la tolérance des jeunes, habitués de vivre dans un environnement multi-ethnique. Et pourtant le prétexte de ce cours de culture religieuse serait le manque de tolérance, et qu'il faut inculquer celle-ci aux jeunes. Contradiction ?

Je ne ferai pas de commentaires sur cette commission... Et il fallait bien trouver une raison « acceptable » pour faire passer la pilule du cours.

Les jeunes de la région métropolitaine sont certes plus exposés aux diverses cultures. Dans les autres régions, les gens ne sentent pas une « pression » des autres groupes, qui y sont très minoritaires. On remarque plutôt une curiosité et une ouverture. Mais lorsqu'on parle d'autre culture, on pense toujours aux gens d'origine immigrante, alors que ceux qui se disent de « culture » athée sont bien souvent « de souche » ! Les rares fois où j'ai prêté attention à la Commission, j'ai entendu des choses blessantes, des « s'ils sont pas capables d'accepter qu'ici, nous autres, on est catholiques, qu'ils s'en retournent chez eux ». Et moi, j'irai où ? Et qui suis-je, si je ne fais pas partie du « nous autres » ?

Devrait-on craindre, à travers ce cours, une canalisation de l'intolérance vers les sans-dieu ?

Je ne pense pas qu'une chasse aux sorcières soit en vue. Par contre, le fait d'avoir un cours basé sur l'existence d'entités surnaturelles qui règnent sur l'humanité mettra en évidence la différence que vivent les athées. Comment cela prendra-t-il forme, nous le verrons malheureusement dans les prochains mois. Soit l'enfant athée se repliera sur lui-même, sentant que sa différence n'est pas acceptée (car

Une mère contre le programme ÉCR (suite)

on n'abordera le sujet de l'incroyance qu'à la fin du secondaire), soit il se rebellera et vivra des situations d'opposition avec les enseignants et avec ses amis. Les enseignants ont reçu bien peu de formation, pour faire face aux situations qui surviendront.

Ce sera particulièrement complexe hors des grandes villes. Car la vie de village est différente de celle de Québec et Montréal. La religion catholique n'a pas disparu de nos institutions publiques. J'ai dû demander le retrait de la prière au conseil des commissaires, qui l'ont remplacée par une « pensée » suivie d'un signe de croix ! Les maires de la MRC la font encore en début de séance publique, et lors d'un témoignage en cour municipale, j'ai dû jurer sur la bible.

Dans cette ambiance, comment pensez-vous que ma fille se sent dans un cours où on parle de choses qu'elle est la seule à ne pas accepter ? Le récit de Noël, jusqu'alors, lui a été raconté comme une belle histoire inventée. Lors des examens, si mon enfant écrit que Jésus n'est pas né le 25 décembre, mais que Noël remplace simplement une fête païenne, aura-t-elle une mauvaise note ? Si l'on se fie aux compétences visées par ce cours, on pourrait croire que non... mais entre aussi en jeu la croyance de l'enseignant... dans ma région catholique à 90% !

Vos cinq enfants semblent fortement imprégnés de « culture athée ». D'autres parents se désolent déjà de ce que, après seulement deux semaines de cours, leurs petits arrivent de l'école en leur annonçant que Dieu existe... Comment avez-vous réussi à transmettre vos valeurs à vos enfants ?

En ne cachant rien et en ne refusant pas de répondre aux questions. Cela diffère de la transmission des doctrines, qui passe toujours par l'ignorance et l'obéissance. Mon mari et moi avons toujours dit aux enfants que « d'après nous » il n'existe aucun dieu, en leur expliquant nos raisons. Et en mentionnant que, par exemple, mamie ne pense pas comme ça. Que sa vision, bien que nous ne la partageons pas du tout, elle y a droit et qu'on a la chance d'être nés dans un pays qui nous laisse ce choix. À peu de choses près...

On a parlé dans les médias d'enlever par exemple les sapins de Noël dans les écoles. Je ne mène pas ce genre de combat. Le sapin est devenu un objet culturel et festif. Par contre, la crèche, on peut la laisser tomber, il me semble.

Vous m'avez raconté, je vous cite : « En secondaire 5, lors d'un cours de religion, je me souviens d'un déclic, quand tout le monde est parti à rire et s'est mis à ridiculiser une des religions, dont l'arrivée du « dieu » se faisait de façon impossible, par magie. Et moi, alors croyante, je me suis dit 'mais nous aussi, c'est comme ça' ». Et vous avez alors pris vos distances par rapport à la religion. N'est-ce pas précisément ce genre de « déclic » que craignent les parents catholiques qui s'opposent, eux aussi, au cours ÉCR ?

Je ne sais pas si c'est précisément ce qui effraie les catholiques. Ils ont plutôt peur d'une « info pub » des autres religions, ce qui me fait penser qu'ils doutent de la valeur de l'enseignement qu'ils ont donné à leurs enfants.

Moi, je n'ai aucune crainte par rapport à la connaissance de l'autre, mais j'ai peur de l'empreinte des valeurs de l'enseignant et de la pression du milieu presque uniforme sur les minorités invisibles, qui seront désormais très visibles. En forçant un enfant à « sortir » de la garde-robe, en quelque sorte, et ainsi subir la désapprobation de la classe, ou du corps professoral, on contrevient à l'esprit de la charte des droits et libertés.

En effet, même pour le recensement on ne demande plus aux adultes quelle est leur religion. Et ce genre de situation qui a provoqué un « déclic » lors d'un cours sur une autre religion que la vôtre pourrait-il, dans les classes ÉCR, déboucher sur une avancée de la laïcité ?

La réflexion peut toujours faire avancer la laïcité, qui est un courant de pensée rationnelle. Par contre, si j'avais été athée à l'époque, j'aurais sûrement partagé ma réflexion en classe, ce qui m'aurait valu quelques regards réprobateurs, et mis l'enseignant dans l'eau chaude. Je ne crois pas que cela fasse avancer les courants rationnels.

Dans cette bataille vous avez dû faire une alliance inattendue avec des parents très catholiques. Il me semble que leurs arguments et les vôtres sont à l'opposé : vous devez en somme appuyer des arguments intégristes, alors que vous recherchez la neutralité de l'État et de l'école. Comment articulez-vous cette alliance ?

C'est en effet un paradoxe. J'ai signé une pétition qui circulait dans mon comté et qui réclamait le retour au libre choix entre enseignement religieux et moral. Je n'étais pas en accord avec le préambule (puisqu'il est clair pour moi que l'enseignement de la religion doit se faire dans la famille et le milieu religieux), mais le but nous était commun. J'ai même communiqué avec le responsable de cette pétition, qui a recueilli plus de 12 000 signatures, et nous avons mis nos différences de côté pour s'allier contre la venue du nouveau cours. Je participe à cette action pour prouver à la ministre qu'elle se trompe, car si les catholiques majoritaires et les athées sont en train de lui dire qu'elle se trompe, il me semble qu'elle devrait y prêter attention... Non ?





Nouvelles des fronts juridiques national et international

MLQ
CITÉ LAÏQUE
CITÉ LAÏQUE

Manoeuvre juridique du maire Jean Tremblay



Le maire de Saguenay, Jean Tremblay, réplique à la poursuite intentée contre lui devant le Tribunal des droits de la personne à propos des prières prononcées aux séances du conseil de ville.

Ne voulant pas faire une croix sur cette pratique, le maire Tremblay a en fait concocté une nouvelle prière qui commence ainsi: « Dieu tout puissant, nous te remercions des nombreuses grâces que tu as accordées à Saguenay et à ses citoyens, dont la liberté, les possibilités d'épanouissement et la paix. Guide-nous dans nos délibérations à titre de membres du conseil municipal et aide-nous à prendre bien conscience de nos devoirs et responsabilités »

Cette nouvelle version serait inattaquable sur le plan juridique selon Jean Tremblay, puisqu'elle inclut désormais le mot « liberté ».

Cette manoeuvre serait importante selon l'intéressé, car la poursuite de 100 000 dollars déposée contre le maire de Saguenay et la ville par Alain Simoneau et le Mouvement laïque québécois repose sur les atteintes à la « liberté de conscience et de religion » du requérant. Le maire Tremblay dit se baser sur une jurisprudence ontarienne qui prouve son point.



Hôtel de ville de Saguenay

Un juge Italien est sanctionné pour refus de siéger sous le crucifix.

Le MLQ riposte

Corte di Cassazione
Sesta Sezione Penale
Palazzo di Giustizia
Piazza Cavour
00193 ROMA (RM)
ITALIA



Mesdames, Messieurs les juges
de la Cour de cassation,

C'est avec une grande consternation que nous avons appris que les persécutions administratives et pénales à l'égard du juge Luigi Tosti continuaient de s'accumuler sur la tête d'un homme dont le seul crime, à nos yeux et à ceux de tous les démocrates, est d'avoir soutenu la constitution démocratique de sa patrie.

Celle-ci établit, à son article 3, que tous les citoyens « sont égaux devant la loi, sans distinction de sexe, de race, de langue, de religion. » La présence d'un crucifix dans les salles d'audience judiciaire brise cette égalité des citoyens et viole le droit à la liberté de croyance religieuse proclamé par l'article 8 de la même constitution de 1947, toujours en vigueur. La Constitution c'est la loi suprême de la République italienne; elle l'emporte sur toute autre règle de droit et elle annule les lois antérieures établies par le régime fasciste de Mussolini. Dans ces conditions, la Cour de cassation se doit d'acquitter Luigi Tosti et le réintégrer dans ses droits avec toutes les compensations qui s'imposent.

Avec nos plus respectueuses salutations.

Le Mouvement laïque québécois

La laïcité implique-t-elle la neutralité religieuse ?



David Rand

Dès que l'on aborde le sujet de la laïcité, on entend fréquemment l'assertion de la neutralité de l'État laïque en matière de religion. Mais cette idée est souvent mal formulée et incorrectement interprétée.

L'État laïque doit se montrer neutre face aux citoyens dans les services qu'il fournit au public. Par exemple, l'école publique et les services de santé publics doivent être neutres face aux clients de ces services. Cette neutralité se manifeste entre autres dans le fait que l'État ignore généralement les appartenances religieuses ou autres que les citoyens peuvent avoir. Mais l'État laïque ne doit pas demeurer neutre quant au fonctionnement de ses institutions. En effet, il doit écarter toute hypothèse surnaturelle ou pseudo-scientifique et tout dogme religieux dans les prises de décision institutionnelles. Par exemple, les dogmes ne doivent pas être enseignés dans les écoles publiques comme s'il s'agissait de faits, et les soins médicaux doivent se baser sur de solides connaissances scientifiques.

Donc, face à la diversité religieuse, la laïcité est neutre : pas de privilèges pour les catholiques, ni pour les juifs, les scientologues, les bouddhistes, les raëliens, les anglicans, et ainsi de suite. Par contre, l'État laïque est tout sauf neutre lorsqu'il s'agit de choisir entre la religion surnaturelle et la réalité naturelle : il tranche contre la religion.

Quelques exemples : un créationniste (au sens de la littéralité biblique) ne serait pas un bon candidat à la direction d'une institution publique responsable de l'octroi de subventions de recherches en sciences biologiques. De même, un individu qui croirait que le sida est un fléau envoyé par « Dieu » pour punir les homosexuels ne serait pas un bon candidat à la direction d'une institution publique responsable de l'octroi de subventions de recherche en médecine. Enfin, un exemple moins hypothétique : un philosophe théiste qui prône l'importance de la religion dans la sphère publique et qui a beaucoup de difficulté à admettre la possibilité d'une morale sans dieu serait un candidat plutôt douteux à la coprésidence d'une commission parlementaire dont le mandant inclut la protection de la séparation entre de l'Église et de l'État.

Une mauvaise compréhension de la neutralité de l'État laïque est à la base de plusieurs dérapages fréquemment constatés dans les discussions sur la laïcité. Si, au lieu d'une neutralité face à la diversité religieuse, on accepte l'idée que cet État

devrait se montrer neutre face au fait religieux en général, on en arrive à plusieurs conclusions douteuses qui sont, au mieux, des demi-vérités, au pire carrément fausses.

Assertion : « La laïcité n'est pas antireligieuse. »

Il est vrai que l'État laïque n'est pas antireligieux face aux citoyens. Mais la décision d'exclure les hypothèses surnaturelles et pseudoscientifiques du fonctionnement de ses institutions se fonde sur un rejet de la religion comme base de la connaissance. La laïcité a donc un aspect indéniablement antireligieux. D'ailleurs, sans cette orientation, comment pourrait-on justifier l'exclusion des principes religieux du fonctionnement de l'État ?

Sans cet aspect antireligieux, la laïcité serait inévitablement tronquée, affaiblie, et risquerait de dégénérer en une laïcité dite « ouverte » ou à l'américaine. L'essentielle séparation entre les religions et l'État risquerait de se métamorphoser en une ingérence des religions diverses dans les affaires publiques où chaque secte aurait une influence proportionnelle à son poids démographique.

Finalement, il convient de rappeler que, même avec cet aspect antireligieux, la laïcité demeure toutefois moins antireligieuse que les autres formes de gestion de la religion, y compris les religions elles-mêmes. En effet, la laïcité « ouverte » favorise la ou les religions majoritaire(s) au détriment des religions marginales, tandis qu'une théocratie s'opposerait à toute religion sauf celle d'État. En respectant la liberté de conscience, la laïcité s'avère le régime le moins antireligieux possible.

Assertion : « La laïcité est respectueuse des croyances religieuses. »

C'est faux. L'État laïque ne peut respecter les croyances. Par contre, son mandat est de respecter et faire respecter la liberté de conscience, y compris la liberté de croyance et d'incroyance. Cette distinction entre croyance et liberté de croyance est primordiale. Quant aux nombreuses croyances religieuses, l'État laïque les rejette toutes dans le fonctionnement de ses institutions.

Assertion : « L'État laïque n'a aucune compétence en matière de religion. »

C'est simpliste, voire faux. Au fait, l'État laïque a le devoir d'utiliser tous les moyens raisonnables afin d'acquérir l'expertise nécessaire permettant de distinguer le rationnel de l'irrationnel et la science de la pseudoscience. Or, il est vrai



La laïcité implique-t-elle la neutralité religieuse ? (suite)

MLQ
CITÉ LAÏQUE
CITÉ LAÏQUE

que l'État ne peut se prononcer sur la validité relative de deux croyances surnaturelles concurrentes. Par contre, il doit se prononcer contre toutes les croyances surnaturelles dans le sens de les rejeter toutes comme bases du fonctionnement de ses institutions.

Assertion : « La laïcité n'a rien à voir avec l'athéisme. »

C'est complètement faux. D'abord, en tant que garant de la liberté de conscience, l'État laïque doit assurer le droit de tout citoyen d'être libéré de la religion, d'être incroyant, d'être athée. Ensuite, le principe selon lequel l'État laïque doit écarter des institutions publiques tout principe religieux ou surnaturel se base sur la constatation que ces principes sont à la fois dangereux et non-universels. L'État laïque ne fait pas la promotion de l'athéisme, mais il est athée dans le sens que son fonctionnement se base sur des préoccupations matérielles, humaines, indépendantes de toute idéologie infondée, c'est-à-dire sur des valeurs les plus universelles possibles. Le concept de dieu n'y intervient nullement : ces valeurs sont athées.

Assertion: « L'athéisme d'État est contraire à la laïcité. »

Cette assertion se fonde sur une interprétation tendancieuse de l'expression « athéisme d'État », assimilant ce dernier à un État qui bafouerait la liberté de conscience des croyants. Au fait, il y a une infinité de façons de faire un État sans dieu(x). L'État soviétique et l'État laïque en sont deux exemples, mais qui se distinguent énormément. Le premier, effectivement, bafouait cette liberté, tandis que le second fait de la protection de cette liberté une valeur indispensable. Comme nous venons de voir dans le paragraphe précédent, l'État laïque est bel et bien athée, mais de façon passive pour ainsi dire, sans imposer l'athéisme aux citoyens. L'État laïque permet et protège la liberté de croyance et de pratique religieuse dans la sphère privée, ainsi qu'en public, mais en dehors des institutions publiques. Toutefois, il ne permet pas que cette pratique brime les droits des autres citoyens, y compris leur droit de ne pas se faire imposer une religion.

Un discours honnête

Pour défendre la laïcité, il faut éviter une interprétation simpliste de sa neutralité qui réduirait le rôle de l'État à un banal relativisme. Exagérer la neutralité afin de passer sous silence l'aspect antireligieux de la laïcité serait opportuniste, et surtout inefficace. Les autorités religieuses prônent, par intérêt, la thèse que la croyance religieuse serait nécessaire à la santé

« spirituelle » de l'être humain et de la société. La visibilité des athées est donc importante pour contrecarrer la propagande religieuse antilaïque.

Athéisme et laïcité sont évidemment des concepts distincts, mais ils ne sont pas indépendants l'un de l'autre. Loin d'être incompatible avec laïcité, incroyance, l'athéisme et la critique antireligieuse en sont des aspects essentiels. La laïcité peut être conçue comme une forme de contrat ou alliance entre les incroyants d'un côté, et les croyants qui acceptent que l'État s'établisse sur des principes universels et non religieux. Pour adhérer à ce programme (et en particulier pour adhérer au MLQ) il n'est certainement pas nécessaire d'être athée. Mais beaucoup d'entre nous le sont, et essayer de dissimuler ce fait est inutile et ne fait que conforter nos détracteurs.

MLQ

Conseil national (hiv 2008)

Conseillers élus:

Président: Henri Laberge

Vice-présidente: Marie-Michelle Poisson

Directeur général: Richard Aubert

Responsable médias: Daniel Baril

Secrétaire: Paul Drouin

Webmestre: David Rand

Rédacteur Cité laïque: Claude Braun

Conseillers: Sylvie Paquette, Richard Aubert, Joseph Aussedat, Renée Lavallante, Daniel Laprès

Conseillers non élus

Régistrare: Hélène Chapleau

Trésorier et conseiller juridique:

Luc Alarie



Le Canada pratique la peine de mort par procuration

Daniel Laprès

Officiellement abolitionniste depuis 1976 en matière de peine de mort, le Canada a néanmoins conservé, depuis, une approche plutôt singulière, pour ne pas dire profondément incohérente, lorsqu'il s'agit de traiter les demandes d'extradition d'individus susceptibles d'être mis à mort dans un pays étranger, de même que concernant le sort de citoyens canadiens qui croupissent dans les couloirs de la mort. Conservateurs ou libéraux, lorsqu'ils occupent le pouvoir, diffèrent assez peu d'approche sur cette question. Bien entendu, nul n'a été surpris du refus catégorique manifesté par l'actuel gouvernement conservateur de Stephen Harper d'intervenir diplomatiquement auprès des États-Unis dans la cause de Ronald Smith, un Canadien en attente d'être mis à mort par l'État du Montana. La position du gouvernement Harper est ici tout à fait consistante avec l'idéologie rigide, voire réactionnaire qui caractérise le parti conservateur. Les libéraux, quant à eux, étaient, il est vrai, intervenus dans une cause semblable, alors qu'un autre Canadien, Stanley Faulder, avait été condamné à mort au Texas, sans que ses droits à l'assistance consulaire aient été respectés. Le gouvernement américain avait alors accepté de surseoir à la mise à mort de Faulder, mais en vain puisqu'il fut néanmoins exécuté en 1999, sans même que ses droits consulaires lui eussent été accordés.

Mais les libéraux, malgré le fait qu'ils affichent fièrement leur opposition à la peine de mort, se sont eux-mêmes avérés loin d'être exempts de contradictions assez troublantes en cette matière, de même que pour ce qui concerne leur tolérance à l'égard de tactiques policières extrêmement discutables et douteuses déployées par la Gendarmerie Royale du Canada (GRC), et qui visent essentiellement à forcer, sous la menace de mort, des suspects de crime violents à passer aux aveux. Un nombre imposant d'individus, dont plusieurs ont vu, après leur condamnation ou après avoir passé de longues années en prison, leur innocence reconnue, ont été victimes de ces méthodes certainement indignes d'un pays comme le Canada, qui se targue, ici-même comme partout dans le monde, de son attachement au respect des droits fondamentaux de la personne.

Le présent article vise à exposer particulièrement un cas, celui de Sebastian Burns et d'Atif Rafay, deux Canadiens de la région de

Vancouver qui, en 1995 et alors qu'ils étaient âgés d'à peine 18 ans, furent soumis à ces méthodes profondément révoltantes de la GRC. S'ensuivit alors non seulement un passage aux « aveux » qui se révéla inévitable dans les circonstances qu'ils subirent, mais aussi leur assujettissement, qui dura des années, à la menace de se voir imposés la peine de mort dans l'État de Washington, aux États-Unis, et cela suite au refus du ministre libéral de la justice de l'époque, Allan Rock, d'exiger de l'État de Washington, qui réclamait leur extradition pour trois meurtres commis en 1994 dans la région de Seattle, d'exiger les garanties formelles nécessaires à leur éviter la peine capitale. En un mot, le libéral Allan Rock avait, en toute connaissance de cause, consenti à expédier deux jeunes Canadiens dans le couloir de la mort. Heureusement, la Cour Suprême a annulé en 2001 la décision du ministre, sauvant ainsi l'honneur du pays.



Un film documentaire sur la GRC

L'affaire Burns-Rafay met en lumière un nombre important de faits qui mettent plusieurs éléments importants en cause. Elle concerne non seulement l'approche, fortement critiquable, du gouvernement canadien en matière d'extradition de sujets pouvant être exposés à la peine de mort, de même que les pratiques inacceptables de la GRC qui visent à forcer des aveux sous la menace, et cela indépendamment de la culpabilité réelle ou non de la personne ciblée, mais aussi certains faits, tout aussi troublants, relatifs à la présence au Canada de mouvances religieuses extrémistes qui ont

commis des assassinats, mais sans que les forces policières impliquées, particulièrement la GRC, ne procèdent aux enquêtes sérieuses et rigoureuses qui s'imposent pourtant et que les faits appellent à grands cris.

Dans un rapport déposé à la Chambre des Communes à la fin 2006 suite à l'affaire de Maher Arar, le juge Dennis O'Connor en appelait à une surveillance accrue des opérations de sécurité nationale de la GRC. Cependant, même si le rapport du juge O'Connor n'en faisait nullement état, certaines autres pratiques de la GRC, notamment en matière de justice criminelle, devraient elles aussi être davantage scrutées par le public canadien, car elles mettent carrément en cause la crédibilité et la probité de notre système judiciaire.



Le Canada pratique la peine de mort par procuration (suite)

MLQ
CITÉ LAÏQUE
CITÉ LAÏQUE

La GRC s'est en effet spécialisée dans un type bien douteux d'opération policière, dont l'unique but consiste, lorsque la preuve matérielle s'avère manquante ou déficiente, à forcer sous la menace des suspects à « avouer » avoir commis un crime violent. Cette méthode, plaisamment baptisée par la GRC « Opération Mr. Big », s'avère certes très efficace et convaincante : la plupart du temps, les jurys émettent un verdict de culpabilité après avoir visionné une vidéo du prétendu passage aux « aveux » des accusés. Mais, dans l'esprit de celui qui passe ainsi aux « aveux », ce n'est pas à des policiers reconnus comme tels qu'il « avoue », mais plutôt à des agents doubles de la GRC jouant le rôle de caïds du crime organisé et qui, après avoir contraint l'individu ciblé à commettre des actes criminels, lui font comprendre que s'il ne se montre pas « coopératif » en leur confiant qu'il est l'auteur du crime dont il est soupçonné, ils prendront « soin » de lui à la manière dont la pègre s'occupe des cas peu fiables.

Grâce à de telles méthodes, des innocents ont été condamnés injustement. Par exemple, Kyle Unger et Timothy Houlahan qui, en 1993 au Manitoba, ont été condamnés à la prison à vie suite à une sordide affaire de viol et meurtre, et cela après être passés aux « aveux » devant des agents de la GRC qu'ils prenaient pour des trafiquants de drogue. Mais en 2004, une analyse d'ADN a démontré hors de tout doute qu'ils étaient innocents. Pour Kyle Unger, ce fut une très bonne nouvelle. Mais concernant Timothy Houlahan, il y avait un gros problème : il s'est suicidé en 1994. Le cas de ces deux jeunes hommes est loin d'être unique.

Cette même « Opération Mr. Big » de la GRC a également rendu possible la condamnation à la prison à vie, aux États-Unis, de Sebastian Burns et Atif Rafay, injustement accusés d'avoir tué les parents et la sœur d'Atif (qui résidaient dans la région de Seattle depuis deux ans) et qui étaient eux aussi passés aux « aveux » devant de prétendus caïds personnifiés par des agents de la GRC qui agissaient pour le compte de la police américaine. L'ensemble de la preuve matérielle et circonstancielle disculpait pourtant entièrement les accusés, mais la présentation d'une vidéo des « aveux » avait su convaincre les jurés lors du procès tenu en 2004. Un site web présente d'ailleurs les détails de l'Opération « Mr. Big » dont

l'orchestration est bien typique des autres causes où ce type de méthodes a été employé par la GRC : <http://www.rafayburnsappeal.com/>. Mais soyez prévenus : si vous décidez de visiter ce site (qui est bilingue), soyez bien assis sur votre chaise car ce qui y est dévoilé est tout simplement renversant et démontre clairement que MM. Burns et Rafay craignaient réellement pour leur vie s'ils ne « confessaient » pas avoir commis ce crime aux pseudo-gangsters qui n'étaient nuls autres que deux agents de la GRC. De plus, un documentaire fort éclairant a été dédié à ces mêmes tactiques de la GRC. Sorti il y a quelques mois, « Mr. Big, The Movie » (www.mrbigthemovie.com) présente en effet de manière saisissante tous les faits relatifs non seulement à la cause Burns et Rafay, mais aussi à celles de nombreuses autres victimes innocentes de ces méthodes policières visant à soutirer des aveux, et cela quel qu'en soit le prix, de la part des individus ciblés.

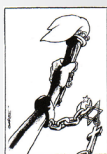
Un autre fait est également à souligner dans cette même affaire. Les deux agents de la GRC, Al Haslett et Gary Shinkaruk, qui ont joué les criminels endurcis pour contraindre Sebastien Burns et Atif Rafay à avouer avoir perpétré des meurtres qu'ils n'ont pas commis, sont même allés jusqu'à se permettre de fouiller dans les cellules des deux accusés à la prison de Seattle, et cela tandis que le procès était encore en marche. Ainsi, ces deux témoins vedettes de la poursuite ont, durant le procès même, eu accès au courrier et aux documents

personnels des accusés, y compris ceux, confidentiels, provenant des avocats de la défense. Évidemment, les deux types de la GRC furent alors fort surpris de voir leur manœuvre sortir au grand jour grâce à un concours de circonstances purement hasardeux, mais ceci démontre à quel point, chez certains à la GRC, tout semble permis, même la tricherie, sinon l'illégalité la plus flagrante.

En attendant, deux jeunes hommes, Sebastien Burns et Atif Rafay, emprisonnés depuis plus de 13 ans déjà, croupissent dans deux prisons de l'État de Washington, dans l'attente que d'interminables procédures d'appel puissent enfin faire la preuve de leur innocence.



Sébastien Burns et Atif Rafay



Ayaan Hirsi Ali, récipiendaire du Prix Richard Dawkins 2008

MLQ
CITÉ LAÏQUE
CITÉ LAÏQUE

David Rand

À son congrès annuel tenu à Long Beach en Californie du 25 au 28 septembre, l'association Atheist Alliance International (AAI) a décerné son Prix Richard Dawkins 2008 à Ayaan Hirsi Ali, auteure entre autres de *Ma vie rebelle* et *The Caged Virgin*. D'origine somalienne, Hirsi Ali a été députée au parlement néerlandais et a participé à la production du film *Submission*, qui traite du triste sort réservé aux femmes dans les sociétés musulmanes conservatrices. Le cinéaste de ce film, Theo van Gogh a été assassiné par un extrémiste islamiste.

Hirsi Ali vit actuellement aux États-Unis, dans un endroit tenu secret, et n'a pu assister physiquement à la cérémonie de remise du prix en raison de menaces de mort dont elle a été la cible. Elle a toutefois été présente par lien vidéo pour accepter le prix. Des mesures de sécurité étaient en vigueur aux entrées de la salle de congrès. Depuis un an, elle ne bénéficie plus de la protection fournie auparavant par le gouvernement néerlandais. Une nouvelle fondation a donc été mise sur pied dans le but de financer les services de sécurité requis pour sa protection ainsi que celle d'autres personnes menacées par des extrémistes religieux.

Le congrès AAI a eu lieu à bord du *Queen Mary*, ce vieux paquebot à l'élégance fanée, amarré en permanence au port de Long Beach et converti en hôtel.

Parmi les nombreux conférenciers :

- Pat O'Brien, président de la Humanist Association of Canada (HAC) et récipiendaire au nom de cette association du Prix Freidenker. Il s'agit d'une reconnaissance de la contribution de HAC à la défense des droits des femmes - entre autres par le travail exemplaire de son fondateur le Dr Henry Morgentaler (récipiendaire récent de l'Ordre du Canada) - des droits des gais et à ses efforts contre la loi charia.
- Michael Newdow, avocat connu pour ses efforts devant les tribunaux afin de faire enlever la mention « under God » du serment d'allégeance imposé dans les écoles publiques américaines.
- P. Z. Myers, biologiste connu pour son blogue Pharyngula.
- Michael Shermer, directeur exécutif de la Skeptics Society et rédacteur en chef de la revue *Skeptic*, qui a tenté tant bien que mal de justifier sa récente décision d'accepter une subvention de la Fondation Templeton dont le but avoué est d'injecter de la religiosité dans la recherche scientifique.

Références

<http://www.atheistalliance.org>
<http://www.ayaanhirsiali.org>
<http://scienceblogs.com/pharyngula>
<http://www.skeptic.com>



Ayaan Hirsi Ali

Formulaire d'adhésion et d'abonnement annuels

1. Je désire adhérer au **Mouvement laïque québécois** ☐ (revue incluse)
 2. Je désire seulement m'abonner à la revue **Cité laïque** ☐ (publié 3 fois par année)

Dans les deux cas, la cotisation est de 25\$ par membre individuel et est de 50\$ par organisme.

Ci-joint un chèque de \$ **Mouvement laïque québécois**

Nom et prénom :	_____
Organisme :	_____
Adresse postale :	_____
Code postal :	_____
Téléphone :	(____) _____
Adresse de courrier électronique :	_____
Commentaires :	_____

Faire parvenir à :

Mouvement laïque québécois
 C.P. 32132, Succ. St-André
 Montréal (Québec)
 H2L 4Y5

Tél. : (514) 985-5840

www.mlq.qc.ca

Combien y a-t-il d'athées au Québec?

Entre 0,06 % et 50 % de la population selon les sources !

MLQ

CITÉ LAÏQUE
CITÉ LAÏQUE

Daniel Baril

En mai dernier, un sondage de La Presse canadienne-Harris Décima nous apprenait que 33 % des francophones du Canada ne croient pas en Dieu. Le 20 septembre, un autre sondage, cette fois de La Presse-Sigma Unimarketing, établissait à près de 46 % le taux de Québécois âgés de 18 à 35 ans qui disent ne pas croire en Dieu. Chez les francophones, la proportion atteint 50 %.

Les humanistes athées, parmi lesquels je me range, auraient donc tout lieu de se réjouir. Ces chiffres font en effet du Québec l'endroit où le taux d'athéisme serait de loin le plus élevé au monde. La vérité, c'est que ces résultats paraissent totalement surréalistes, tout aussi surréalistes que ceux des recensements de Statistique Canada qui portent le taux d'athéisme au Canada et au Québec à 0,06 %.

Comment expliquer un tel écart? Remontons quelques années en arrière. En octobre 2005, La Presse publiait un sondage CROP sur les attitudes des Québécois face à la mort et dans lequel 60 % des répondants affirmaient croire en la vie après la mort. De deux chose l'une : ou bien certains répondants qui disent ne pas croire en Dieu croient néanmoins à la vie après mort, ou bien le taux d'incroyance a grimpé de dix points en trois ans sans qu'on ne sache pourquoi, ce qui serait contraire à ce qui est observé partout ailleurs dans le monde.

La première hypothèse semble la bonne, même si elle repose sur deux sondages différents. Ce qui semble être un paradoxe a en effet été observé dans un même sondage réalisé en 2006 en France pour la revue *Le monde des religions* : le sondage « Portrait des catholiques » révélait que 71 % des Français croient en la vie après la mort mais que seulement 52 % disent croire en Dieu.

Chez nous, un sondage CROP-La Presse paru en décembre 2004 chiffrait à 22 % le taux de Québécois qui disent ne pas croire en Dieu, alors que taux combiné de ceux qui s'identifient comme athées, agnostiques ou sans appartenance religieuse n'était dans ce sondage que de 12 %. Dans la même veine, un sondage sur la « crise de la foi » publié par La Presse en octobre 2003 montrait que seulement 12 % des Québécois croient au Dieu enseigné par le christianisme, mais que 41 % croient en la réincarnation. Des chiffres comparables avec la France où 12 % croient au paradis chrétien et 31 % à la réincarnation¹.

Il ressort de tout cela que le fait de répondre « non » à la question « Croyez-vous en Dieu? » ne signifie aucunement que le répondant soit athée; une bonne part de ceux qui répondent ainsi croient en une forme d'au-delà, en une force supérieure, en un dieu cosmique ou en la réincarnation et font partie de la galaxie des croyants. Poser une question de façon aussi simpliste sur un sujet aussi complexe en proposant un choix de réponse binaire n'a aucun sens. Il appert que la question est interprétée comme référant à l'image culturelle dominante de Dieu, soit le grand-père-à-barbe trônant au paradis. C'est cette image qui semble être rejetée comme le confirment des témoignages publiés dans *Le Soleil* du 21 septembre à la suite du sondage de Sigma Marketing; une répondante dit « ne pas croire en Dieu dans la forme anthropomorphe que lui donne l'Église catholique; ma conception de Dieu est plus comme un sentiment, le sentiment d'être relié aux autres, à la vie. »

Seule une petite partie de ceux qui disent ne pas croire en Dieu se considèrent effectivement athées. Combien sont-ils? Les chiffres des recensements canadiens ridiculisent l'opération et discréditent les concepteurs du questionnaire. Non seulement la question posée incite-t-elle à identifier une religion même lorsqu'on n'en pratique aucune, mais rien ne prévoit l'identification en tant qu'athée; pas étonnant que seulement 0,06 % des gens s'inscrivent comme tels, envers et contre toute attente.

Le sondage de Sigma Marketing est quant à lui tout simplement renversant. Si le Québec comptait 45 % d'athées, la société ne serait pas ce qu'elle est actuellement : nous n'en serions pas à débattre devant les tribunaux la question des prières dans les assemblées municipales ou celle de la légitimité de la présence d'un crucifix à l'Assemblée nationale, et l'enseignement religieux, qu'il soit confessionnel ou culturel, aurait disparu du paysage scolaire depuis au moins 50 ans.

À titre de comparaison, mentionnons que différentes études réalisées en Europe par des sociologues établissent à 7 % le taux moyen d'athéisme pour les neuf principaux pays d'Europe de l'Ouest et des taux variant de 6 à 8 % pour les pays d'Europe de l'Est. La France et l'Allemagne font exception avec des taux respectifs de 14 et de 18 %². Des spécialistes de la Russie communiste estiment quant à eux que même au plus fort de la

Combien y a-t-il d'athées au Québec? (suite)

Nouvelles brèves



répression antireligieuse et malgré l'enseignement d'un athéisme officiel, le taux d'athéisme n'a jamais dépassé 25 % dans ce pays; après la perestroïka, le pourcentage a chuté à 5 %. Aux États-Unis, un sondage du magazine *Newsweek* en mars 2007 ne faisait état que de 3 % d'athées.

Considérant tous ces chiffres, un taux d'athéisme comparable à celui de l'Europe, soit quelque part entre 5 % et 10 %, pourrait être plausible pour le Québec.

Le portrait ne peut certes pas être précisé par un simple sondage. L'imprécision entourant cette réalité sans doute grandissante qu'est l'athéisme révèle un fait navrant : alors que les études sur les diverses figures que prend la croyance en l'au-delà abondent, aucun chercheur ne semble s'être penché sur l'incroyance pour la chiffrer précisément ou lui donner un visage. Il y a là un biais et une lacune qui desservent l'avancement des connaissances sur nous-mêmes et sur la société. Alors que des universitaires reçoivent des millions en subventions ou en récompenses pour soutenir, voire promouvoir la croyance religieuse dans la société, il n'existe aucun groupe universitaire de recherche sur la laïcité et un chercheur s'intéressant à l'incroyance se ferait sans doute claquer la porte au nez.

1. Michelat, Guy, 2001, « L'essor des croyances parallèles », *Futuribles*, no 260, 61-72.
 2. Bréchon, Pierre, 2001, « L'évolution du religieux », *Futuribles*, no 260, 5-22.
- Lambert, Yves, 2002, « Religion : l'Europe à un tournant », *Futuribles*, no 277, 129-161.
- Lambert, Yves, 2006, « L'Europe des "athées convaincus" », *Le Monde des religions*, p. 30-31.



STUDIO 335 MONTREAL

Studio confortable
dans une maison tranquille et accueillante.
Avec douche et toilette privées
Conciergerie 24h sur les lieux • Court et moyen terme

Situation idéale pour séjour à Montréal !

À deux pas du métro Berri-Uqam et de la Station Centrale d'autobus •
À 15 min. de marche du centre-ville • Près des hôpitaux Notre-Dame et Saint-Luc, des universités UQAM, McGill et Concordia
À distance de marche agréable du fameux plateau Mont-Royal, du Village
(Nous sommes Gay friendly) Vieux-Montréal, du festival de Jazz de Montréal, du festival Juste pour rire, et même du Grand Prix.

Pour connaître les disponibilités contactez vos hôtes Yves et Hélène.
514 592 7401 • studio335montreal@hotmail.com
Réponse assurée • We also speak english

Répression antilaïque en Russie

(Communiqué de presse de la Libre Pensée Française, Paris, le 25 août 2008)

Le directeur du Musée Sakharov, Iouri Samodourov, a été contraint de présenter sa démission de ses fonctions le 19 août 2008. Iouri Samoroudov est actuellement l'objet d'une campagne de menaces en raison de l'activité du Musée, notamment contre les dogmes religieux.

Il a organisé en 2007 une exposition intitulée « Art Interdit » ce qui lui a valu des menaces de l'Eglise orthodoxe, considérant les œuvres présentées comme « offensantes ». Il est actuellement inculpé de « incitation à la haine » et de « atteinte à la dignité humaine ».

Iouri Samoroudov a déjà, en 2005, été condamné à une lourde amende sur une inculpation similaire alors qu'une exposition du Musée Sakharov avait été saccagée par des cléricaux.

La Libre Pensée française s'élève contre les atteintes à la liberté d'expression artistique, rappelant le régime Brejnev. La Libre Pensée française demande la levée des inculpations contre Iouri Samoroudov et l'assure de sa totale solidarité.





Une riposte à la confessionalisation de la culture

À quand un camp d'été humaniste pour les enfants québécois ?

Au Québec on n'a pas trouvé mieux pour élargir les horizons culturels et ethniques de nos enfants que de leur faire subir un programme d'éthique et culture religieuse obligatoire du début du primaire jusqu'à la fin du secondaire, appuyé par une armée de conseillers spirituels professionnels salariés par l'État. Au delà de combattre ce programme rétrograde, il y a plusieurs choses qui peuvent être faites pour former nos jeunes à la citoyenneté. On peut et on doit militer pour l'enseignement des arts et des sciences, bien entendu. Mais y a une autre possibilité dont l'exemple est donné par diverses organisations humanistes américaines : les camps d'été humanistes.

Camp Quest fut, semble t-il, le premier camp d'été résidentiel pour enfants desservant expressément les athées, libre penseurs, humanistes, brights ainsi que toute autre catégorie de personnes sans religion. Le but de ce camp d'été est d'améliorer la condition humaine par le truchement du questionnement rationnel, de la pensée critique et créatrice, de la méthode scientifique, du respect de soi-même, de l'éthique, de la compétence, de la démocratie, du droit de parole, et de la séparation des églises et de l'État. Camp Quest fut créé en 1996 par le Free Enquiry Group du Cincinnati et du Kentucky du Nord. Les instigateurs et directeurs pendant les 10 premières années furent Edwin Kagin et sa conjointe. Présentement, Camp Quest est une organisation sans but lucratif qui offre des camps d'été à six endroits dispersés sur le territoire Nord Américain.

Il n'existe pas de camps d'été explicitement humanistes au Québec. Toutefois, il existe des camps de séjour à teneur scientifique pour les enfants. Par exemple, le Centre de séjour scientifique Pointe Racine au Saguenay lac Saint Jean offre aux jeunes un séjour d'hiver 2008-2009 axé sur le plein air et les sciences. C'est un bon début. Les activités prévues incluent balades en raquettes, construction d'igloo (y compris y passer la nuit pour les plus courageux !), pêche blanche, (pêche sous la glace), capture et observation des cristaux de neige sauvage à la loupe binoculaire, ski de fond, observations astronomiques avec du très gros matériel, prise de carotte glaciaire, affûts dans la neige, soirée au feu de cheminée, conférences de découverte scientifique... Voilà un programme déjà plus édifiant que des cours et animations sur les croyances irrationnelles et prescriptions morales aberrantes des religions que subiront inlassablement les enfants québécois dans notre système scolaire. Un début d'antidote ?

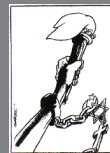
Référence. Objectif Sciences Centres de Séjour Scientifique Pointe-Racine, Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada, Programme du Nouvel An 2008-2009 au Canada <http://asso.objectif-sciences.com/-Pointe-Racine-Saguenay-Lac-St-Jean-.html>

Un grand donateur apporte son soutien financier à *Cité laïque*

Cité laïque a reçu récemment un don privé de \$1000.00 de l'ingénieur et homme d'affaires Bernard Cloutier. Bien connu pour son militantisme humaniste, Bernard Cloutier reste un ami et partenaire du Mouvement laïque québécois.



Le temps de la science et de la raison



Il fut un temps où les gens cherchaient dans les étoiles des réponses à leurs problèmes. Il fut un temps où les gens se pressaient auprès des sorciers et des magiciens pour la guérison de leurs proches ; un temps où la vie ou la mort étaient suspendus à l'invocation des dieux et à un sacrifice rituel. Il fut un temps où les peuples étaient assujettis aux rois ; un temps où les hommes et les femmes étaient soumis à la torture, et même brûlés sur le bûcher, au motif de leurs croyances.

Habituellement, nous reléguons de telles pensées arriérées au rang de témoignages du passé de nos ancêtres qui étaient privés d'instruction, « des gens d'il y a longtemps et qui ne pouvaient s'appuyer sur rien de plus adéquat ». En fait, ce vieux mode de pensée, cette ignorance, imprègne toujours notre société d'aujourd'hui. De nombreuses personnes continuent, aux États-Unis et partout dans le monde, à se référer à de vieilles croyances pour décider ce qui est bien et ce qui est mal pour eux, pour déterminer qui aimer, et qui haïr. Ces personnes persistent à s'appuyer sur des textes anciens pour élaborer leurs politiques et pour guider leurs nations.

A cet âge de la modernité, nous devrions avoir de meilleures connaissances ; nous avons de meilleures connaissances. Les outils et les méthodes de la pensée scientifique ont étendu la connaissance que nous avons de la vie et de notre place dans cet univers. Cette connaissance, fondée sur l'expérimentation et la vérification des hypothèses, sur le recours au naturel plutôt qu'au surnaturel, a apporté d'énormes bienfaits à l'humanité. Les valeurs de la science nourrissent notre curiosité et nous encouragent à rechercher de nouvelles informations sur notre monde. Elles nous donnent la liberté de poser des questions et nous ouvrent à l'examen de nouvelles et meilleures options. De la médecine à l'industrie, à la démocratie, les valeurs de la science nous ont permis de remettre en question ce qui était établi, d'apprendre, de nous adapter et de prospérer.

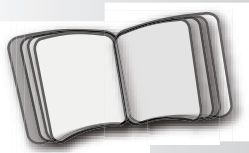
Pour les décennies à venir, nous avons des défis sérieux à relever et des décisions politiques importantes à prendre, des décisions difficiles, sur l'énergie et le changement climatique, sur les bio- et les nanotechnologies, sur la surveillance et la protection de la vie privée, sur la mondialisation économique et culturelle. Il ne suffira pas à de croire, d'émettre des vœux, ni encore de prier, pour trouver des solutions. Nous avons des vrais problèmes qui exigent de vraies réponses. Il fut un temps où le dogme, la superstition, et la pensée magique étaient le meilleur ce que les humains pouvaient mobiliser, mais ce temps est révolu. Aujourd'hui est venu le temps de la raison, de la science, et de la libre pensée.

Par ordre d'apparition dans la vidéo:

- Richard Dawkins, Chair Charles Simonyi for the Public Understanding of Science, Oxford
- Laurence Krauss, directeur, Origins Initiative, Arizona State University
- Steven Pinker, auteur de *The Stuff of Thought*
- Susan Jacoby, auteure de *The Age of American Unreason*
- Derman Linker, auteur de *The Theocons; Secular America Under Siege*
- Edward O. Wilson, auteur de *The Creation: An Appeal to Save Life on Earth*
- Jennifer Michael Hetch, auteur de *Doubt: A History*
- Ann Druyan, fondatrice de Cosmos Studios
- Daniel Dennett, Center for Cognitive Studies, Tufts University
- Paul Kurtz, fondateur et président de Center for Inquiry

Traduction : Association française pour l'information du corps humain, l'avortement, l'euthanasie, la peine de mort, la psychiatrie et la psychothérapie.

(Extrait d'une déclaration, préparée pour le compte du Center for Free Inquiry, soutenue par dix éminents scientifiques que l'on peut voir et entendre sur le site www.centerforinquiry.net)



Science et éthique

Compte rendu de lecture

MLQ

CITÉ LAÏQUE
CITÉ LAÏQUE

David Rand

Il serait impossible, dans ce court compte-rendu, de résumer l'ensemble des textes de cette collection. Je rendrai donc compte d'un choix de textes ayant une portée directe sur le thème principal : la possibilité d'une éthique naturaliste.

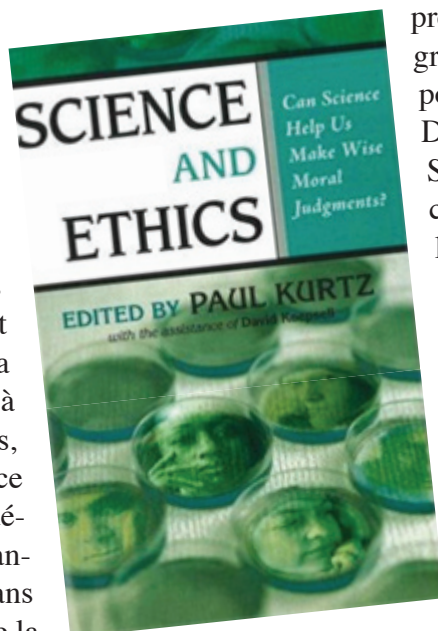
Selon une idée reçue et encore très courante, les principes moraux s'appuient nécessairement sur la religion. Mais cette approche ne peut tenir, et ce pour diverses raisons. Deux des plus importantes sont l'absence de consensus entre les traditions religieuses divergentes et le nombre grandissant de défis résultant des progrès scientifiques et technologiques, défis pour lesquels ces traditions ne sont ni préparées, ni compétentes. La science, par contre, n'aurait rien à voir avec l'éthique selon plusieurs, et constituerait même une menace pour celle-ci. L'approche qui se dégage de ce recueil reconnaît le danger que représente le scientisme, sans pour autant rejeter la pertinence de la science. En effet, les connaissances scientifiques auraient, selon cette approche, un rôle majeur à jouer dans les décisions morales, mais sans devenir normatives.

Le neurologue et clinicien Donald B. Calne utilise un raisonnement évolutionniste pour établir une origine commune à la science et à la morale : la formation chez les primates de groupes sociaux nécessaires à leur survie a conduit au développement important du cerveau humain et à celui de la faculté de la raison. Cette faculté a non seulement été le précurseur de la science mais aussi de la morale. Plus les groupes sociaux étaient étendus, plus les règles de conduite -- la morale -- étaient requises afin de

concilier intérêt de l'individu et coopération sociale.

Christopher DiCarlo et John Teehan considèrent que c'est un sophisme naturaliste de tirer des conclusions éthiques à partir de faits naturels. Ils citent en exemple la condamnation de l'homosexualité fondée sur l'usage « naturel » des organes génitaux, ce qui pourrait se généraliser à une condamnation de tout acte sexuel non reproductif. Un

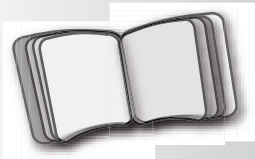
autre exemple serait le darwinisme social, qui prend prétexte de la sélection naturelle afin de justifier les grandes inégalités sociales. Jusqu'où doit-on aller pour éviter ce sophisme naturaliste?, se demandent DiCarlo et Teehan. Ils évoquent alors la thèse de Stephen J. Gould des magistères distincts et non contradictoires : la science, domaine des faits, et la religion à laquelle Gould assigne la morale.



Selon DiCarlo et Teehan, Gould a raison de séparer science et morale. Mais laisser celle-ci à la religion constituerait aussi un sophisme, le sophisme métaphysique. Même s'il était possible de relever des « faits métaphysiques », ni ceux-ci, ni les faits scientifiques ne permettraient de développer une éthique à partir d'eux seuls. Les valeurs morales et éthiques n'ont aucune existence propre ; elles ne se

manifestent que dans les interactions sociales humaines et entre les humains et leur environnement. Ces valeurs se développent donc par évolution, comme tout être vivant. La morale évolue. Il s'ensuit que la connaissance des sciences de l'évolution et une compréhension de la cognition et des émotions humaines sont des outils indispensables à nos délibérations morales humaines.

Fred Wilson abonde dans le même sens. Le grand bond en avant marqué par la naissance de la science moderne était de remplacer le normatif par le descriptif, les formes platoniques par l'observation du monde réel. Les valeurs morales objectives n'existent pas : il n'y a que les jugements de valeur faits par les humains. Ce sont



Science et éthique

Compte rendu de lecture (suite)

MLQ
CITÉ LAÏQUE
CITÉ LAÏQUE

donc nous, êtres humains, animaux sociaux, qui avons créé la morale. Et nous avons une certaine liberté de choix. La science ne peut nous dire ce qui est « bon » car c'est à nous de le définir. Mais l'ayant défini, nous apprendrons par le biais de la science si ce « bon » est atteignable et, si oui, comment l'atteindre.

Parmi ses leçons, la science nous apprend que le partage et la coopération sont souvent d'excellents outils de survie. La morale, nous en sommes responsables, libérés que nous sommes de l'irresponsabilité morale qui découle de l'essentialisme platonique. Comme DiCarlo et Teehan, Wilson accepte bien les deux magistères de Gould et que science et morale soient séparées. Comme eux, il n'accepte pas que religion et morale soient placées dans le même magistère, car « Dieu » et les autres croyances religieuses nous déresponsabilisent.

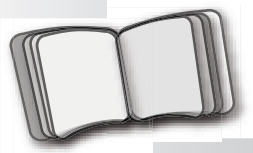
Le principal directeur de ce recueil, Paul Kurtz, est par contre défavorable à Gould. Kurtz rejette la thèse des deux magistères -- la science d'un côté, la religion et la morale de l'autre, et ceci pour au moins deux raisons. La religion (du moins le théisme) est incompatible non seulement avec la science, mais avec la morale aussi ! De plus, comme d'autres auteurs, Kurtz maintient qu'il n'est pas légitime de séparer complètement la morale de la science.

Tom Flynn, rédacteur de la revue du CSH Free Inquiry, nous rappelle l'observation encore très pertinente faite par le mathématicien et philosophe anglais William Kingdon Clifford lors d'une conférence donnée en 1876 et intitulée « The ethics of belief » (L'Éthique de la croyance). Clifford a établi de façon convaincante que croire sans preuves suffisantes est non seulement erroné mais carrément immoral. Flynn modère ce jugement en y ajoutant la nuance suivante: si la croyance infondée ne dispose pas le croyant à agir, elle est

alors sans conséquence et anodine. Mais toute croyance injustifiée demeure immorale si elle est « motivante ».

Mario Bunge, philosophe et physicien d'origine argentine et professeur à l'Université McGill, est probablement, mis à part Kurtz, le plus célèbre des auteurs représentés dans ce recueil. Son texte est moins abstrait et plus accessible que plusieurs autres. Bunge nous rappelle que la recherche scientifique fondamentale est « innocente », étant (ou devant être) complètement indépendante de jugements moraux. Par contre, les valeurs morales sont très pertinentes à la technologie et aux sciences appliquées, là où la qualité de vie et la survie des sociétés humaines sont en jeu. Et dans toute science, la vérité qui existe --n'en déplaise aux postmodernistes-- demeure une valeur morale primordiale, comme moyen dans tous les cas, et comme fin en soi dans le cas de la science fondamentale.

Occulter cette vérité --ou la détourner vers des applications nuisibles-- par obédience à un système de croyances figé dans le passé ou par intérêt particulier, serait immoral. Bunge en donne plusieurs exemples : l'interdiction religieuse de la contraception, du condom (dans le contexte de l'épidémie du sida) et de la recherche sur les cellules souches embryonnaires, le développement des armes nucléaires, les essais du gaz de chlore en champ de bataille en 1915, l'eugénisme, le maquillage de l'inégalitarisme néolibéral par le fard de « l'économie scientifique », etc. Pour Bunge, il existe des vérités morales puisqu'il existe des faits moraux. De plus, l'idéologie politique est proche voisine de l'éthique. Un fait moral serait un fait social affectant le bien-être d'autrui, comme la privation ou son contraire, la violence ou la résolution de conflit, la répression politique ou la liberté, etc. Les vérités morales s'appuyant sur ces faits doivent être compatibles avec les connaissances scientifiques : « la justice est bonne », « mentir est mauvais », « l'altruisme est méritoire », etc. Selon Bunge, certains programmes politiques seraient préférables à d'autres pour des raisons objectives, scientifiques. Il prône un « réalisme moral », compatible avec



Science et éthique

Compte rendu de lecture (suite)

MLQ
CITÉ LAÏQUE
CITÉ LAÏQUE

le matérialisme philosophique mais rejetant le déterminisme génétique, et ayant des normes morales qui se construisent et se développent à travers l'histoire.

Le philosophe et avocat Ronald A. Lindsay examine les arguments contre la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Il trouve qu'au regard de la science, l'assertion selon laquelle l'embryon aurait le même statut moral qu'un être humain, utilisée par ceux qui s'opposent à cette recherche, ne tient pas. Il propose plutôt qu'il faudrait permettre cette recherche et y consacrer des fonds publics. Par contre, le philosophe Don Marquis, quoique sympathique à la conclusion de Lindsay, trouve que les arguments invoqués pour justifier cette recherche ne sont pas du tout convaincants. Plusieurs autres auteurs se penchent sur un possible parallélisme entre le statut de l'embryon dans cette recherche et dans l'avortement.

Le psychiatre Thomas Szasz est l'auteur de *The Myth of Mental Illness*, paru en 1961, et devenu depuis un classique de la critique des abus psychiatriques et de la coercition faite au nom de cette médecine psychiatrique. Selon Szasz, l'humanisme laïque est incompatible avec les principes et les pratiques de la psychiatrie dite scientifique. Les psychologues Scott O. Lilienfeld et Barry L. Beyerstein constatent et déplorent la dégradation de l'esprit critique dans leur discipline et la multiplication de pratiques douteuses et pseudo-scientifiques, de thérapies à la mode en l'absence de tests empiriques adéquats. Le précepte soutenant leurs critiques

converge pleinement vers le thème de ce volume : si la science ne peut imposer les décisions éthiques, elle doit toutefois informer et guider ces décisions

Étant donné la grande diversité de sujets abordés dans ce volume, l'ajout d'un index aurait été souhaitable. Néanmoins, la lecture de *Science and Ethics* est recommandée à toute personne s'intéressant à la question de la morale dans le contexte de la modernité. Cette question est primordiale pour les humanistes athées et laïques.

Science and Ethics Paul KURTZ and David KOEPESELL
(directeurs de rédaction) Prometheus Books, Amherst, NY, USA 2007



Les Sceptiques du Québec

Promouvoir la pensée rationnelle et l'esprit critique... parce qu'il est si facile de se tromper !

Venez participer à nos soirées-conférences mensuelles ou abonnez-vous à notre revue sur le scepticisme.

Renseignements sur la prochaine soirée et sur la revue :

www.sceptiques.qc.ca

Tél.: 514-990-8099



Le livre noir des gourous

Un livre à mettre entre les mains de tous ceux qui croient à la sainteté des «maîtres spirituels»

MLQ

CITÉ LAÏQUE
CITÉ LAÏQUE

Daniel Baril

« Au cœur même des enseignements spirituels des gourous, on retrouve les notions de respect d'autrui, de travail sur l'ego, de compassion et de maîtrise de soi. Paradoxalement, au cœur même de la vie de nombreux gourous, on retrouve jeux de pouvoir, agressions sexuelles, tromperie et mégalomanie. »

C'est là le propos central du *Livre noir des gourous; la vie secrète des maîtres spirituels* par un collectif de huit auteurs. Sous la direction de Marc-André St Jean, le volume rassemble une série de témoignages critiques faits par ceux qui ont côtoyé de près des gourous peu fréquentables.

Les principaux leaders visés sont : Andrew Cohen, fondateur de Enlight-enNext, dénoncé par sa propre mère; Rajneesh, le gourou aux 93 Rolls Royce autoproclamé messie et poursuivi par le FBI; Elizabeth Clare Prophet, leader de la Church Universal and Triumphant, dénoncée par son propre fils; Omraam Mikhaël Aïvanhov, grand maître de la Fraternité blanche universelle, emprisonné pour agressions sexuelles; Swami Muktananda, guide du Siddha yoga, ayant un faible pour les jeunes vierges et les banques suisses; Sathya Sai Baba, le plus grand des avatars vivants, tombé en disgrâce après des accusations de pédophilie homosexuelle. Aux chapitres sur ces « maîtres » déçus, s'ajoutent d'autres textes plus courts sur Helena Blavatsky, Charles Leadbeater, Krishnamurti, Lobsang Rampa, Carlos Castaneda et Ramesh Balsekar.

Tous ces gourous, maîtres, auteurs ont en commun d'avoir sciemment menti afin d'exploiter la crédulité de leurs disciples au profit de leur propre égo et de leurs comptes en banque. L'histoire de Rajneesh est sans doute la plus connue parce qu'elle a fait les manchettes des journaux dans les années 90, alors que Lobsang Rampa s'est rendu célèbre avec ses romans de science fiction sur les moines tibétains. Ceux qui ont fréquenté ces milieux, même à distance, se

rappelleront aussi que Muktananda a été introduit aux États-Unis par Richard Alpert, alias Baba Ram Dass, collègue de Timothy Leary.

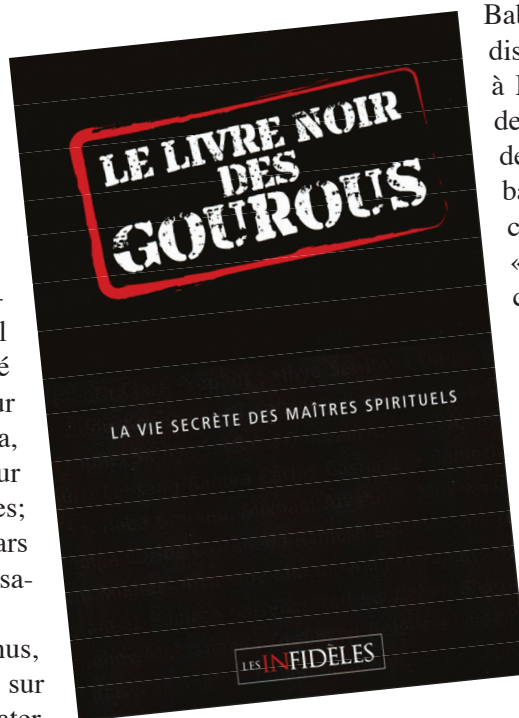
Les autres cas ont reçu beaucoup moins d'écho en dehors des groupes concernés. C'est donc avec une certaine surprise que j'ai découvert les scandales auxquels ont été mêlés des gens comme Castaneda, Mikhaël Aïvanov et Krishnamurti.

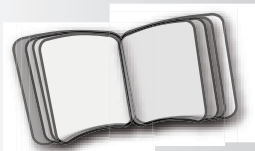
Les miracles de Sai Baba

Le cas le plus pathétique est sans doute celui de Sai Baba. On estime qu'il a eu jusqu'à 30 millions de disciples dans quelque 125 pays, dont un centre à Montréal. Sa spécialité réside dans des tours de magie que l'on peut trouver dans tout manuel de prestidigitation pour débutant : il cache des bagues ou des capsules de cendre « sacrée » au creux de sa main pour les faire soudainement « apparaître » du néant; les disciples ébahis croient à des matérialisations miraculeuses.

Marc-André St Jean a rencontré Sai Baba en tant que dévot à trois reprises lors d'autant de voyages en Inde. En 2000, des révélations d'abus sexuels commencent à fuser de toute part et le disciple est bien forcé de voir son gourou sous un autre oeil, d'autant plus qu'il a lui-même subi ses avances. Avec le recul, il estime avoir été berné et trompé par quelqu'un en qui lui et des millions de disciples avaient mis leur confiance. Vanité, mégalomanie, narcissisme, ignorance, sophisme, fausses prophéties, absurdité, mensonges résument ce qu'il pense de son ex-gourou aujourd'hui.

Dans l'introduction, Marc-André St Jean affirme avoir publié ce livre pour dénoncer le « mensonge gigantesque » professé par des « éveillés » dont l'opinion ne vaut pas plus que celle de tout autre être humain. L'intérêt de ce volume réside dans le fait que tous les témoignages proviennent de gens qui ont d'abord cru en ces maîtres reconnus comme des dieux sur Terre. Ils parlent donc en connaissance de cause et, au-delà





Le livre noir des gourous (suite)

de l'autocritique qui se dégage de l'ouvrage, mettent le public en garde contre les pièges tendus par des « illuminés » qui n'ont comme seul pouvoir que celui que leur accordent leurs dévots.

Totalitarisme

Le message principal cible les contradictions entre ce que disent les gourous et leurs véritables comportements. Lorsque des reproches leur sont adressés, la réponse est invariablement la même : le gourou se dit « au-dessus des événements » et le problème relève de la perception du disciple qui n'est pas suffisamment « éveillé ». Il se dégage d'un tel climat un « totalitarisme » qui fait que le gourou ne peut avoir tort et qui conduit à l'autodestruction du disciple et à l'anéantissement de son sens critique.

Le livre constitue ainsi une excellente illustration du besoin, chez l'être humain, de croire en des choses merveilleuses et de reconnaître, à l'encontre de tout bon sens, son semblable comme un « maître ».

Un doute a toutefois subsisté tout au long de la lecture; l'auteur principal croit-il que ces faux maîtres sont des exceptions et qu'ils existent quelque part de véritables gourous aux pouvoirs surnaturels? « Je ne crois pas qu'il existe des maîtres et encore moins qu'ils aient des pouvoirs, répond-t-il. Certains diraient que plusieurs gourous sont sans scandale, mais les “maîtres” sans scandale vivent comme des rois, entourés de disciples en adoration; dans un tel contexte, comment ne pas conserver une image de “maître”? Je serais bien curieux de voir un gourou se débrouiller par lui-même dans notre société. »

Marc-André St Jean croit même que le travail que le disciple accomplit sur lui-même finit par lui être négatif. Il a donc un autre volume en projet qui pourrait être *Le livre noir de l'éveil spirituel*.

Le livre noir des gourous; la vie secrète des maîtres spirituels, éditions Les infidèles, Montréal, 2008, 304 p.



Fondation humaniste du Québec

Participez à la promotion permanente de la pensée critique et des valeurs humanistes dans notre société en inscrivant, dans votre testament, un legs en faveur de la Fondation humaniste du Québec.

Vous pouvez aussi devenir membre à vie de la Fondation en faisant parvenir un don de 100 \$ ou plus.

Adresse : 380, boulevard St-Joseph est, Montréal, H2T 1J6

Courriel : info@dondhum.org

Voyez le site [<fondhum.org>](http://fondhum.org) pour plus d'informations sur les objectifs de la Fondation et les avantages fiscaux disponibles.



Le MLQ s'exprime en Europe sur la visite du pape

Le 24 septembre dernier avait lieu à Paris, à l'appel du mouvement Europe et laïcité, un rassemblement laïque international regroupant une bonne vingtaine d'associations de libres penseurs, de laïques, d'athées et de rationalistes de France et d'autres pays européens, ainsi que d'Australie, de Nouvelle-Zélande, et du Québec.

L'objet de la réunion était une protestation contre le financement par l'État de la visite papale. Tous les sujets chauds ont été abordés, du fameux "discours de Latran" de Sarkozy à la remise en cause de la loi de 1905, des lobbys religieux qui guettent l'Union européenne au non-statut d'État du Vatican.



Le philosophe Henri Pina-Ruiz a entre autres choses dit qu'il n'y a pas plus de laïcité positive (ouverte) qu'il y a de droits de l'homme positifs. Tonnerre d'applaudissements.

Au nom du MLQ, Renée Lavaillante a mentionné quelques-uns de nos dossiers comme les accommodements religieux et les prières lors d'assemblées municipales et parlé de l'importance pour le monde du modèle républicain de laïcité.

On peut lire la plupart des communications sur le site <http://librepensee france.ouvaton.org/spip.php?rubrique57>

Le Mouvement laïque québécois décerne le prix Condorcet-Dessaulles à Danielle Payette

Le prix Condorcet du Mouvement laïque québécois change de nom en 2008 pour devenir le prix Condorcet-Dessaulles. Le prix 2008 sera décerné à Mme Danielle Payette pour souligner son courage et sa détermination dans la cause qui a conduit à l'abolition de la prière aux assemblées municipales de la ville de Laval.

La remise du prix aura lieu le 30 novembre à 11 heures à l'Hôtel Gouverneur de la Place Dupuis au 1415, rue Saint-Hubert à Montréal.

L'assemblée générale annuelle du MLQ suivra au même endroit à 13h30.

